

Rapport de présentation

CHAPITRE 6

**Résumé
non technique**

Scot approuvé
Conseil syndical du 19-12-13

Scot Sud Loire

SOMMAIRE

6.1	SYNTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL	3
6.1.1	Le Sud Loire : terre de contrastes géographiques	3
6.1.2	Le cadre métropolitain	4
6.1.3	Les habitants et les dynamiques sociales	5
6.1.4	Emplois, entreprises et dynamiques économiques : travailler et entreprendre dans le Sud Loire	6
6.1.5	Le développement résidentiel : habiter dans le Sud Loire	11
6.1.6	Les facteurs d'attractivité du territoire : vivre dans le Sud Loire	13
6.1.7	La mobilité et les transports : se déplacer dans le Sud Loire	16
6.2	SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	21
6.2.1	Economiser et protéger les ressources naturelles, facteur d'attractivité économique et résidentielle	21
6.2.2	L'eau : garantir un équilibre de son cycle	21
6.2.3	Une ressource sol malmenée	23
6.2.4	Le silence : une ressource rare à préserver	23
6.2.5	Le Sud Loire et le changement climatique	24
6.2.6	Des risques à intégrer à la politique de développement du territoire	24
6.2.7	Une gestion récente des déchets sur le Sud Loire	25
6.3	SYNTHESE DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SUIVI DES EFFETS DU SCOT	26

6.4	LES AMBITIONS DU PROJET DE TERRITOIRE POUR LE SUD LOIRE	30
6.4.1	Inscrire le territoire dans la préservation de l'environnement et la lutte contre le changement climatique	31
6.4.2	Accompagner les tendances démographiques et définir une politique équilibrée de production de logements	32
6.4.3	Renforcer le développement économique et l'emploi	33
6.4.4	Structurer l'offre en équipements, commerces et services	34
6.4.5	S'inscrire durablement dans le développement de la métropole lyonnaise	36
6.5	LA MISE EN ŒUVRE DU SCOT : LES ORIENTATIONS DU DOO EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT URBAIN	37
6.5.1	Où construire dans le respect des enjeux de protection de l'environnement ?	37
6.5.1.1	Les objectifs du SCOT	37
6.5.1.2	Ce que dit le Scot	37
6.5.1.3	Le Scot en questions...	39
6.5.2	Comment construire dans le respect des enjeux de protection de l'environnement ?	41
6.5.2.1	Les objectifs du SCOT	41
6.5.2.2	Ce que dit le Scot	41
6.5.2.3	Le Scot en questions...	43

6.1 SYNTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Le diagnostic du schéma de cohérence territoriale est bien plus qu'une photographie effectué en début de procédure, c'est un document qui évolue pour prendre en compte les dynamiques du territoire. Il analyse les données sociodémographiques et économiques pour identifier les enjeux auxquels le territoire devra faire face retranscrites ici sous forme de questionnements.

6.1.1 Le Sud Loire : terre de contrastes géographiques

Le territoire Sud Loire se situe au croisement de plusieurs entités géographiques dont la structure a largement influencé l'organisation des activités humaines avec :

- Trois massifs de moyenne montagne : Pilat, Monts du Forez et Monts du Lyonnais
- Trois vallées : vallée du Furan , vallées du Gier et de l'Ondaine
- Le secteur de la Plaine du Forez traversé par le fleuve Loire, avec l'empreinte encore présente de grandes propriétés agricoles.



Gorges de la Loire (epures/AU de Saint-Etienne)

Par sa situation sur la ligne de partage des eaux entre Loire et Rhône, entre Massif Central et Rhône, le Sud Loire est un territoire d'interface entre « l'Auvergne verte et les Alpes blanches ».

Le réseau hydrographique, très développé, avec une eau très pure, a servi à l'origine pour l'activité industrielle, fondée sur le travail de l'acier.

La géologie particulière avec la présence d'un bassin houiller sur les trois vallées du Furan de l'Ondaine et du Gier a fortement marqué son occupation et son évolution avec l'aventure minière et industrielle débutée à la fin du XVIIIe siècle.

La plaine agricole du Forez très prospère est marquée par une trame foncière de grandes propriétés.

C'est une région pionnière en matière d'infrastructures de transport : développement du premier chemin de fer, ouvrages de canaux, tramway, infrastructures routières...

Liée à l'aventure industrielle, c'est une terre d'immigration de populations d'origines rurale puis étrangère qui ont développé une culture du travail.

6.1 SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

6.1.2 Le cadre métropolitain

Le **phénomène de métropolisation** nécessite une nouvelle lecture du territoire, à l'échelle de larges ensembles complexes qui doivent avoir une taille suffisante et une organisation spatiale spécifique pour jouer un rôle moteur de croissance et d'excellence dans un contexte de mondialisation.

Le Sud Loire appartient à « l'aire métropolitaine lyonnaise ». Les interrelations entre les deux bassins de vie sont fortes et se développent spontanément depuis de nombreuses années. Elles ont été institutionnalisées par la création du Pôle Métropolitain Lyon-Saint-Etienne-Nord Isère-Vienne. Conséquences de ce développement : les infrastructures de transport entre les deux agglomérations ne sont pas à la hauteur des besoins et le Sud Loire commence à subir à l'Est une certaine pression foncière lyonnaise.

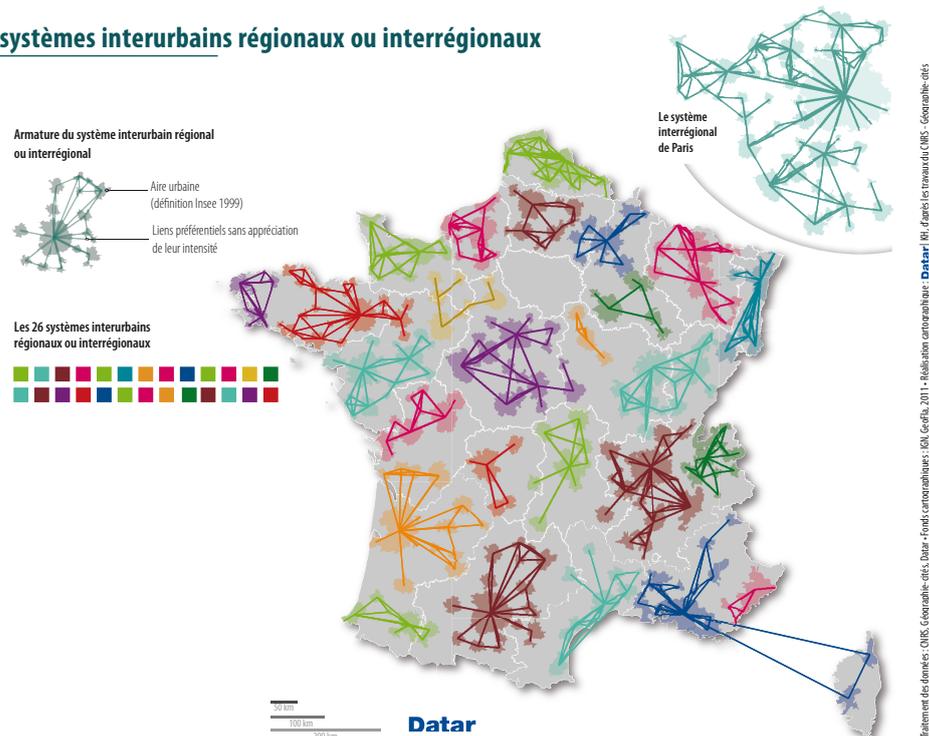
Le « **pôle stéphanois** » est également le centre de ce que la DATAR définit comme un système urbain local, en relation avec les agglomérations de Montbrison, Feurs, Roanne et du Puy-en-Velay. Le Sud Loire se trouve ainsi à l'interface entre la métropole lyonnaise et d'autres territoires plus à l'est, notamment l'Auvergne.

Dans ce réseau complexe d'interdépendances, le Scot Sud Loire doit définir sa stratégie en cohérence avec les territoires voisins : c'est de rôle des démarches d'inter-Scot lyonnais et de coordination entre les Scot voisins de la Loire et de la Haute-Loire.

Comment affirmer le positionnement du Sud Loire, notamment économique et résidentiel, dans l'aire métropolitaine lyonnaise ?

Comment valoriser sa position d'interface entre des réseaux territoriaux complexes ?

Les systèmes interurbains régionaux ou interrégionaux



6.1 SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

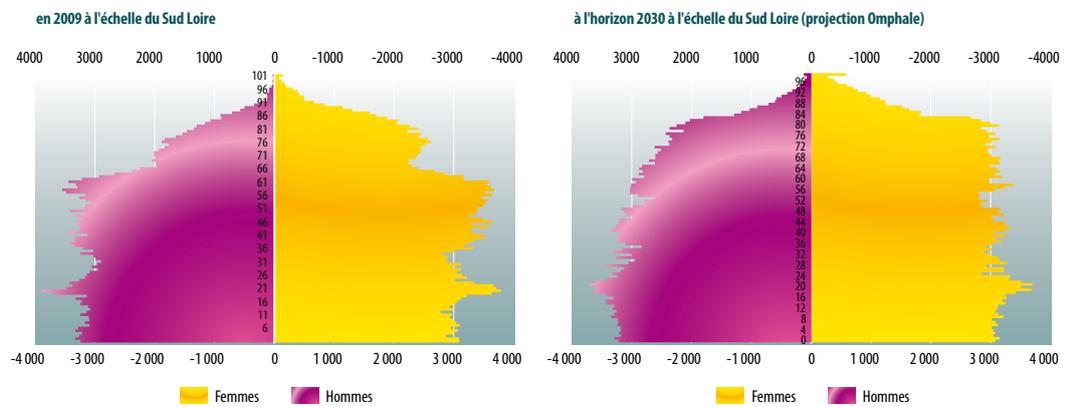
6.1.3 Les habitants et les dynamiques sociales

Le Sud Loire ne bénéficie pas de la **dynamique démographique** générale de la métropole lyonnaise : il a longtemps perdu de la population, spécialement dans la ville centre et les vallées industrielles. Désormais, la tendance repart à la hausse (plus de 4 000 nouveaux habitants entre 1999 et 2009), avec une reprise de la natalité.

Le **vieillessement** de la population est important mais comparable à la tendance nationale.

- Comment garder ses habitants et en attirer de supplémentaires ?
- Comment être attractif pour les jeunes ménages et les catégories socioprofessionnelles supérieures ?
- Comment adapter l'offre urbaine au vieillissement de la population ?
- Comment préserver l'équilibre et la mixité générationnelle du Sud Loire et de ses territoires ?

Les pyramides des âges



Les évolutions démographiques et les flux migratoires sont assez contrastés suivant les territoires du Sud Loire : dans un premier temps, la **périurbanisation**, générée par le départ des habitants des centres industriels anciens, a surtout bénéficié à la première couronne ; aujourd'hui, elle progresse vers des territoires de plus en plus lointains, au détriment non seulement de Saint-Etienne et des vallées, mais dorénavant de la première couronne. Certains flux se font au-delà du périmètre du Scot, vers la Haute-Loire et plus récemment Loire Centre.

6.1 SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Comment conforter l'attractivité résidentielle des pôles en déprise ?

Ces flux résidentiels entre les territoires ont une incidence sur la **répartition sociale** de la population :

- Saint-Etienne, les vallées industrielles du Gier et de l'Ondaine, Montbrison et Andrézieux-Bouthéon concentrent les ménages les plus précaires du Scot. Les revenus médians constatés dans ces pôles urbains confirment la présence de ménages modestes dont la part des ressources issues de l'activité est généralement faible et celles des pensions, retraites et autres prestations sociales importante.
- Les territoires ruraux situés aux franges du Scot au nord (Monts du Forez) et au sud (versant sud du Pilat), s'ils ne représentent que peu d'habitants, sont composés de ménages à faibles revenus issus principalement des retraites, et pour lesquels les indicateurs de précarité sont inquiétants. Ces territoires doivent faire l'objet d'une veille sociale rigoureuse.
- Les espaces périurbains des différentes intercommunalités, du fait de prix du foncier et de l'immobilier élevés, ont accueilli les ménages les plus aisés du Scot Sud Loire.

Les secteurs les plus touchés socialement ont bénéficié de plusieurs générations de **politique de la ville**. Actuellement, seul le territoire de Saint-Etienne Métropole est couvert par un Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) : il concerne 30 quartiers situés dans 8 communes urbaines de l'agglomération, classés en 4 catégories suivant leur degré de fragilité et donc l'importance des moyens à déployer. Ces quartiers regroupaient en 2009 environ 115 000 habitants, soit près de 30% de la population de la Communauté d'Agglomération.

Si la politique de la ville n'a pas réussi jusqu'ici à réduire les écarts dans ces quartiers, elle a empêché les aggravations sociales.

Comment éviter la spécialisation sociale des territoires et des quartiers ?

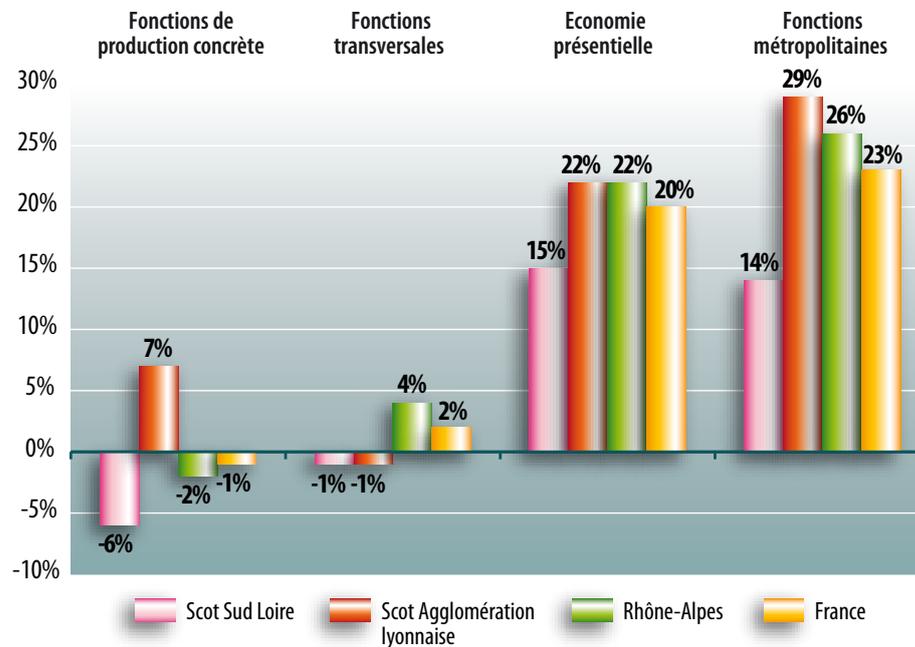
6.1.4 Emplois, entreprises et dynamiques économiques : travailler et entreprendre dans le Sud Loire

Le Sud Loire est le **deuxième bassin d'emplois** de l'aire métropolitaine lyonnaise dont il représente 16%, avec 205 335 emplois. Il a connu dans les années 80 une baisse du nombre d'emplois due à l'érosion du tissu industriel. La hausse engagée depuis les années 1990 (+7,4% entre 1999 et 2009) reste bien en deçà de celle de l'inter-Scot.

Alors que l'agglomération lyonnaise se caractérise par des secteurs à haute valeur ajoutée, les services aux entreprises et les fonctions métropolitaines, le Sud Loire se positionne sur des secteurs industriels, les services à la personne et donc les fonctions de **production concrète** et de **économie présenteielle**.

6.1 SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

L'évolution de la répartition fonctionnelle des emplois entre 1999 et 2009



Source : INSEE, traitements epures

Comment conforter le poids économique du Sud Loire dans l'aire métropolitaine lyonnaise et favoriser une complémentarité des filières d'excellence ?

La métallurgie-mécanique et le textile-habillement, historiquement ancrés dans le territoire avec des savoir-faire spécifiques, restent très importants dans le Sud Loire malgré une baisse importante des emplois depuis 1994. Mais la **reconversion industrielle** (textile technique innovant notamment) et la **diversification** (progression de l'optique notamment) sont bien engagées. Cette mutation est bien engagée par l'accroissement des emplois métropolitains (gestion d'entreprises, conception-recherche, prestations intellectuelles), autant de fonctions qui viennent en appui à l'activité industrielle en place.

La **tertiarisation** progresse (services aux personnes et services aux entreprises) mais majoritairement dans les secteurs les moins qualifiés (gardiennage, ménage, sécurité, etc.).

Comment accompagner les mutations industrielles et encourager la diversification du tissu industriel local ?

Comment accompagner les PME dans le délicat passage de la transmission ?

Comment conjuguer développement des économies productive et résidentielle ?

6.1
SYNTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

La part des cadres et des professions intellectuelles supérieures progresse, comme celle des professions intermédiaires, au détriment des employés et ouvriers qui restent encore très représentés par rapport à d'autres territoires.

Le faible niveau de qualification de la population locale, le tissu industriel massivement composé de petites PME (avec les difficultés que présente la transmission de ces entreprises), un chômage structurel qui concerne surtout les jeunes et les plus de 50 ans : le contexte global est peu favorable à l'entrée du Sud Loire dans une économie compétitive et innovante.

Comment organiser la formation pour faire progresser la qualification et développer les compétences ?

Comment encourager et développer les activités de tertiaire supérieur ?

Comment structurer les services à la personne et aider à la professionnalisation de ces emplois ?

Il existe pourtant un **potentiel d'innovation** et de coopération à valoriser. Des réseaux structurés de coopération entre acteurs industriels et/ou scientifiques permettent une mutualisation des moyens et une meilleure lisibilité. Ce sont des clubs d'entrepreneurs, organisés par territoires, des « pôles de compétitivité » (ViaMéca) ou des « grappes d'entreprises » (MécaLoire, le pôle agroalimentaire Loire ou celui des Technologies médicales). Tous favorisent le développement et la recherche dans des secteurs variés : mécanique, agroalimentaire, optique, technologies médicales, numérique, logistique, filière bois, développement économique durable, ou encore le design qui pourrait devenir un moteur transversal spécifique au territoire.

Le système local de **formation supérieure**, assez récent mais riche et diversifié, est appelé à jouer diverses fonctions pour le Sud Loire : une fonction d'animation et d'attractivité que la présence étudiante donne à la ville centre ; une fonction dans l'amélioration du niveau de qualification de la population locale ; une fonction dans la recherche et l'innovation, potentiellement au service des entreprises locales.



*École Nationale Supérieure d'Architecture, École Supérieure d'Art et Design et École Nationale Supérieure des Mines de Saint-Étienne
- source : Saint-Etienne Métropole*

6.1 SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Comment rendre le système local de formation supérieure et de recherche plus performant ?

Comment renforcer les liens entre la recherche et les entreprises pour développer l'innovation ?

L'espace économique du Sud Loire manque de lisibilité, avec des zones d'activités à réhabiliter et un foncier économique nouveau de qualité qui manque encore. Des politiques publiques se mettent en place à toutes les échelles territoriales : définition des espaces économiques d'intérêt métropolitain par la DTA (Directive Territoriale d'Aménagement) de l'aire métropolitaine lyonnaise, schéma de cohérence logistique de la RUL (Région Urbaine de Lyon), schéma départemental d'accueil économique de la Loire élaboré par le Conseil général. A l'échelle du Scot, le Schéma de Développement Economique et de l'Emploi identifie 13 espaces stratégiques de niveau soit métropolitain soit Sud Loire, les zones d'activités locales et micro-locales relevant des intercommunalités.

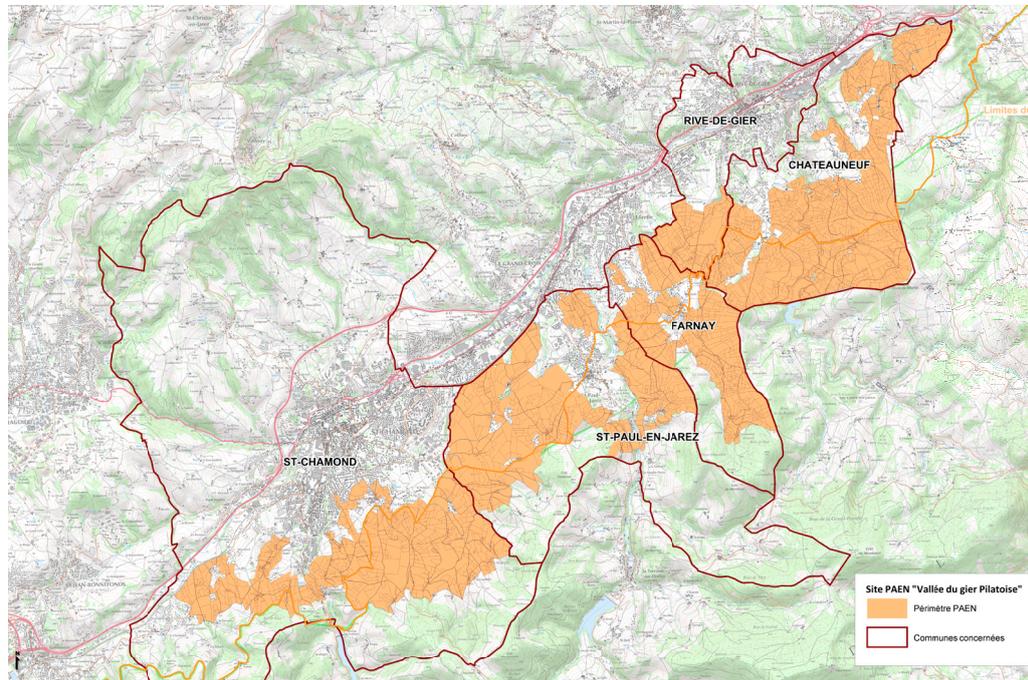
Les 390ha de disponibilités foncières et immobilières recensés en 2010 sont inégalement répartis entre les territoires du Sud Loire et selon leurs délais de disponibilité : Saint-Etienne Métropole dispose d'un fort potentiel de foncier lié au recyclage des friches industrielles, tandis que Loire Forez compte 163ha de foncier vierge. L'offre immobilière économique se recompose avec notamment l'arrivée sur le marché des bureaux de Châteaureux et de Carnot, en concurrence avec d'autres sites.

Comment renforcer la qualité et la lisibilité de l'offre économique foncière et immobilière dans le Sud Loire ?

L'agriculture du Sud Loire, encore bien présente par rapport à la moyenne régionale (3 000 actifs agricoles permanents), est dynamique et diversifiée. L'élevage, activité principale, les cultures céréalières, le maraîchage, la viticulture, l'arboriculture y sont répartis suivant les spécificités géographiques des territoires, certaines productions étant protégées par une AOC (fourme de Montbrison, rigotte de Condrieu, vins de Côtes du Forez). Le tissu agricole a montré une remarquable capacité à s'adapter par la création de formules sociétaires, la professionnalisation, les circuits courts et la vente directe. L'industrie agroalimentaire est très présente dans le Sud Loire : l'augmentation de la part d'approvisionnement auprès des producteurs locaux pourrait être une ressource locale supplémentaire.

On observe cependant une forte diminution des surfaces exploitées (-1 300ha entre 2000 et 2010) due à l'étalement urbain qui consomme des terrains plats, souvent de bonne qualité agronomique, et perturbe les fonctionnalités agricoles. Des outils de protection du foncier agricole, de type Zone Agricole Protégée (ZAP) et périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains, dit PAEN, se mettent progressivement en place.

6.1 SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL



Comment favoriser une structuration du secteur agroalimentaire ?

Comment prévenir la consommation importante d'espace agricole par l'urbanisation ?

Le Sud Loire possède assez peu de **sites touristiques et de loisirs** renommés, pas plus que de festivals et de manifestations. La fréquentation est donc limitée. Il dispose néanmoins d'une offre importante et très diversifiée de sites, de paysages et d'activités de loisirs et de tourisme sur un marché de proximité important. L'agglomération stéphanoise s'est tournée vers le tourisme d'affaire, le patrimoine urbain, les musées ; le Pilat vers les activités sportives de pleine nature ; le Forez valorise son patrimoine historique et ses savoir-faire traditionnels et la Plaine du Forez offre hippodromes, casinos et golfs. Un potentiel est clairement à développer.

Comment développer davantage l'offre de loisirs de proximité pour la population résidente et en faire un facteur d'attractivité résidentielle ?

Comment structurer l'offre touristique du Sud Loire et rendre la destination attractive pour une clientèle éloignée ?

6.1.5 Le développement résidentiel : habiter dans le Sud Loire

Conformément à une tendance générale, les **modes de vie** et les besoins en habitat ont profondément évolué dans le Sud Loire. L'éclatement de la cellule familiale, le vieillissement à domicile, les besoins en mobilité, la tendance sociale à l'individualisation (qui s'exprime notamment par la demande d'un domicile personnalisé avec espace extérieur privatif), génèrent une très grande diversité de la demande en logements : en types d'habitat, statuts d'occupation, niveaux de prix, niveaux de services et de desserte TC, etc.

Le logement est le premier poste dans le **budget des ménages**, rattrapé dans les zones périurbaines lointaines par les dépenses liées au transport. Les choix des ménages en matière de lieu et de type d'habitat dépendent donc largement de leurs capacités financières : des classes supérieures, en situation d'« hyper-choix » face au marché, aux ménages défavorisés qui ne trouvent pas d'offre accessible à leurs revenus.

L'analyse des **mobilités résidentielles** récentes montre que le desserrement résidentiel et la périurbanisation se poursuivent, non seulement de la ville centre vers les autres secteurs du Sud Loire mais désormais de la couronne vers des secteurs plus éloignés, notamment hors du Sud Loire. Les ménages qui déménagent, majoritairement jeunes et actifs, sont en recherche d'accession à la propriété et ne trouvent pas sur place une offre qui leur conviendrait.

Le Sud Loire présente une **offre en habitat** très contrastée suivant les territoires : dans les grandes villes, l'essentiel de l'habitat collectif et du locatif ; l'individuel dans la couronne stéphanoise (où le collectif se développe de plus en plus toutefois), la Plaine, les coteaux du Gier et le Pilat (jusqu'à 90%) ; dans les centres-villes et centres bourgs, un parc ancien important et l'essentiel de la vacance. Parallèlement la densité de logements, de 10 logements à l'hectare dans les communes périurbaines et rurales, atteint les 60 à Saint-Etienne.

Quels sont les impacts du vieillissement sur les besoins en logement ?

Comment conjuguer aspirations individuelles (à la propriété, à l'individualisation) et nécessité collective d'économiser l'espace ?

Comment répondre à la diversité des parcours résidentiels et créer une mixité sociale à toutes les échelles (quartier, commune, intercommunalité) ?

Comment diversifier l'offre de types d'habitat et de types de statut d'occupation à toutes les échelles ?

Comment renforcer l'attractivité résidentielle des centralités ?

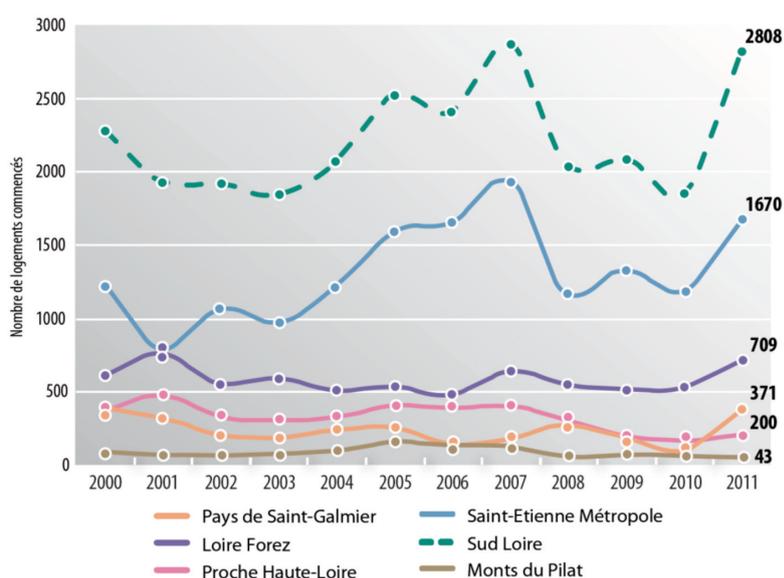
Comment conjuguer densité et qualité de l'habitat ?

6.1 SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Les **prix du foncier et de l'immobilier** ainsi que les loyers sont inférieurs dans le Sud Loire à ceux pratiqués dans d'autres territoires. Si bas soient-ils, la hausse qu'ils connaissent depuis 2000, en particulier dans certains secteurs comme la couronne stéphanoise, est trop importante pour les ménages modestes du territoire.

La **construction neuve**, dominée depuis 30 ans par l'habitat individuel, calque son rythme sur la croissance démographique. Elle a été de 2 200 logements en moyenne annuelle entre 2000 et 2011 : 60% de la construction a été réalisée sur le territoire de Saint-Etienne Métropole dont le tiers à Saint-Etienne, mais c'est dans les espaces périurbains, en particulier la Plaine du Forez, que la progression de la construction a été la plus importante.

Evolution de la construction neuve entre 2000 et 2011



Source : DREAL Sítadel- traitement epures

L'offre nouvelle dans le **parc public social** a été d'environ 500 logements par an dans l'ensemble du Sud Loire (2003/2011), qu'il s'agisse de construction neuve (essentiellement en périurbain) ou de réhabilitation. Saint-Etienne Métropole en est le premier bénéficiaire, notamment dans le cadre de projets de renouvellement urbain (ANRU) ou du fait de l'obligation de rattrapage faite aux communes par l'article 55 de la loi SRU.

Les processus de réhabilitation permettent progressivement une amélioration de l'état général du patrimoine, public et privé. Le parc privé bénéficie pour cela des aides de l'ANAH (OPAH et PIG) ou d'opérations lourdes de traitement de l'habitat ancien (OTAH) portées par l'EPASE et menées dans les quartiers stéphanois de Crêt de Roc et de Tarentaize-Beaubrun-Séverine.

6.1 SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Comment anticiper le vieillissement de certains parcs (copropriétés, lotissements) ?

Quel rythme de construction neuve maintenir pour répondre aux besoins en logement en quantité et en qualité ?

Comment profiter de la dynamique de revalorisation des marchés pour redynamiser les centres ?

Comment préserver l'accès au logement des ménages les moins favorisés ?

Quel équilibre instaurer entre logement en renouvellement urbain et en extension ?

Les besoins et les enjeux en matière d'habitat étant différents selon les secteurs géographiques, les **politiques de l'habitat** prennent des formes différenciées en fonction de la part prise par le renouvellement urbain ou le logement social notamment. Mais les PLH (Programmes Locaux de l'Habitat) de Saint-Etienne Métropole, de Loire Forez, de la communauté de communes des Monts du Pilat ou la réflexion engagée par la communauté de communes du Pays de Saint-Galmier ont certains objectifs communs : économie du foncier, diversification et qualité de l'offre, mixité sociale.

Quels critères adopter pour la localisation de zones nouvelles d'habitat pour tendre à un développement durable ?

Quelles politiques foncières mettre en place pour accompagner les politiques de l'habitat ?

Quel partenariat entre public et privé promouvoir dans la réalisation des grandes opérations immobilières ?

Quelles exigences de qualité avoir pour l'habitat de demain ?

6.1.6 Les facteurs d'attractivité du territoire : vivre dans le Sud Loire

L'attractivité d'un territoire est liée à de nombreux paramètres, parmi lesquels la présence et la qualité des équipements nécessaires à la population.

Conformément à une tendance générale, le **commerce** dans le Sud Loire connaît depuis trente ans des transformations profondes : l'offre commerciale classique, traditionnellement diversifiée et bien répartie sur le territoire, a été fragilisée par la concurrence des nouveaux pôles commerciaux périphériques. En 2012, le Sud Loire compte plus de 542 000 m² (les 16 ZACOM et les sites urbains confondus) de surfaces commerciales pour les établissements de plus de 300 m², alors que le commerce de proximité se maintient de plus en plus difficilement dans les centres-villes et les bourgs. L'enjeu est de ramener et de conforter une activité commerciale de qualité dans les centralités.

6.1 SYNTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

De nouvelles tendances de consommation se développent : commerce électronique, drive et, dans le contexte de crise, le hard discount et le marché des produits d'occasion. Le déclin démographique des espaces urbanisés, le vieillissement et la faiblesse du potentiel de consommation des ménages affectent particulièrement le commerce du Sud Loire.

Ce secteur reste pourtant un pourvoyeur important d'emplois (en hausse de 12% entre 2000 et 2011) et génère un chiffre d'affaires conséquent (3 024 milliards d'euros en 2010) qu'il convient de retenir sur le territoire.

Comment soutenir un développement du commerce et mieux utiliser le potentiel de consommation des ménages du Sud Loire ?

Quel équilibre entre redynamisation des centralités, maîtrise et qualification des pôles commerciaux périphériques ?

Comment favoriser le maintien du commerce dans les centres bourgs ?

L'offre en **équipements** (des grands équipements structurants aux équipements de proximité) est globalement de bon niveau dans le territoire du Scot.

Comment conforter les centralités grâce à ces équipements et par l'implantation des futurs équipements urbains qui seront à créer ?

Comment conforter les centralités grâce aux services publics et favoriser leur accès à tous ?

Comment relever le défi imminent du développement d'une offre de service à la personne efficace et structurée dans les centralités ?

Le Sud Loire relève du programme territorial de **Santé** Ouest de l'Agence Régionale de Santé Rhône-Alpes. Il est identifié comme présentant « des indices de précarité les plus défavorables » mais « des indicateurs de santé plutôt contrastés », avec des fragilités en matière de santé mentale et de maladies chroniques notamment.

Les équipements et services de santé sont nombreux, structurés autour du CHU de Saint-Etienne, des centres hospitaliers de Saint-Chamond, Firminy/Le Chambon-Feugerolles et Montbrison et de l'Hôpital Privé de la Loire (HPL). L'accès aux urgences reste problématique depuis les secteurs de montagne. L'aire d'attraction de ces établissements dépasse le Sud Loire mais, à l'inverse, des Ligériens sont régulièrement hospitalisés hors du territoire, majoritairement dans l'agglomération lyonnaise. L'offre libérale, plutôt satisfaisante, présente des disparités entre secteurs géographiques et des manques en médecine spécialisée et chirurgie dentaire.

Depuis la fin des années 2000, les collectivités locales ont pris conscience de l'enjeu que représente la santé tant du point de vue des besoins de la population que de l'offre de soins et ont entrepris des démarches en sa faveur avec les acteurs de l'action sociale et les professionnels (Ateliers Santé Ville, Plan Local de Santé, etc.).

6.1 SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Certains types d'équipements médico-sociaux sont insuffisants : pédopsychiatrie et protection de l'enfance, accueil d'adultes handicapés, accueil de personnes âgées dépendantes, garde des jeunes enfants dans Saint-Etienne Métropole. Le nombre de structures de service à domicile en direction des personnes âgées est en progression.

Quelle priorité donner à la santé pour assurer la qualité de vie des habitants et développer l'économie résidentielle ?

Comment favoriser une bonne accessibilité tous modes aux établissements de soins ?

Comment développer l'offre de santé dans les secteurs sous-dotés et attirer des professionnels compétents ?

Comment développer le maintien à domicile des personnes âgées ?

En matière **d'enseignement**, le nombre des établissements rapporté au nombre d'élèves est important compte tenu de la diminution des effectifs (77 600 élèves dans les écoles et collèges en 2010 contre 81 800 en 1999). C'est le reflet des évolutions démographiques et migratoires : desserrement urbain de la ville centre et essoufflement de la proche périphérie au bénéfice de secteurs plus éloignés. L'enjeu d'anticipation de l'offre scolaire est double, à la fois pour les secteurs en déprise et pour les communes rurales ou périurbaines qui doivent adapter les capacités de l'école communale en cas d'urbanisation nouvelle.

Comment anticiper les évolutions démographiques sur l'organisation des équipements scolaires ?

Comment favoriser une accessibilité aux équipements scolaires favorisant les modes alternatifs à la voiture ?

Les **équipements sportifs et de loisirs** sont nombreux et diversifiés, dans un département particulièrement sportif. La présence d'équipes sportives de renommée dans de nombreuses disciplines stimule l'intérêt et la pratique : le stade Geoffroy Guichard reçoit plus de 400 000 spectateurs par an. Les communes urbaines disposent d'un bon niveau d'équipements sportifs, hormis les piscines qui sont pour la plupart vieillissantes.

La nature omniprésente dans le Sud Loire offre la possibilité de multiples loisirs de plein air : 3 sites de ski nordique et 1 de ski alpin, circuits de randonnée (pédestre, équestre, VTT), clubs équestres, sites d'escalade, parcours d'acrobranche, 4 golfs, sports aériens. Les loisirs nautiques sont encore à développer compte tenu du potentiel existant.

Comment conforter les centralités avec les nouveaux équipements sportifs à créer ?

Comment faciliter l'accès des équipements sportifs à tous ?

6.1 SYNTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

L'offre culturelle est importante avec 70 lieux culturels (musées, salles de spectacle, théâtres et cinémas) dans les principales centralités. Les équipements sont nombreux (Planétarium, Zénith, Fil, Comédie de Saint-Etienne, Opéra Théâtre, Théâtres des Pénitents à Montbrison et du Parc à Andrézieux-Bouthéon, etc.) et la pratique artistique est accessible à tous grâce à un réseau dense de maisons des jeunes et de la culture, centres sociaux, écoles de musique, de danse, de théâtre, médiathèques, etc.

Comment « mettre en tourisme » l'offre culturelle et de loisirs du Sud Loire et développer son attractivité à l'échelle métropolitaine ?

Pour répondre aux besoins grandissants et multiformes des usagers actuels et virtuels en **Technologie de l'Information et de la Communication** et apporter ainsi un levier de croissance et de compétitivité aux entreprises et aux particuliers, le Département de la Loire a mis en œuvre un des tout premiers Réseau d'Initiative Publique en France en faveur du haut débit : aujourd'hui, 20 000 entreprises dans 117 zones d'activités et quartiers d'affaires sont raccordées dans le département. Il poursuit actuellement un programme, qui s'annonce long et coûteux, pour équiper le territoire en fibre optique.

Le Département mène également des actions « Services et Usages Numériques » pour soutenir le développement de la filière numérique et pour favoriser la diffusion des services et usages numériques auprès du grand public.

En ce qui concerne la couverture DSL du Sud Loire, quelques secteurs restent non desservis ou trop éloignés des centraux pour de bonnes performances. Les opérateurs privés sont peu enclins à engager des investissements très lourds dans les sites non couverts généralement escarpés pour quelques usagers concernés qui sont donc encore desservis par le seul opérateur historique.

Même problème pour la couverture mobile : une convention entre l'Etat et les opérateurs a permis de résorber certaines zones blanches, mais la 3G (haut débit mobile) est encore restreinte, tandis que la 4G est en cours d'expérimentation à Saint-Etienne.

Comment donner au Sud Loire toutes les chances de bénéficier du levier de croissance et de compétitivité des TIC ?

6.1.7 La mobilité et les transports : se déplacer dans le Sud Loire

La qualité de l'accessibilité nationale (et au-delà européenne et intercontinentale), mesurée plus en temps de parcours et en fréquence qu'en distance, est un facteur important d'attractivité d'un territoire.

Or, le Sud Loire ne bénéficie pas d'une accessibilité optimale du fait de sa dépendance au carrefour lyonnais, marqué par des congestions et saturations, et de la faiblesse des liaisons est-ouest au sein de l'aire métropolitaine lyonnaise.

6.1 SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

L'offre aérienne se répartit entre l'aéroport local de Saint-Etienne-Bouthéon, axé sur une offre low-cost et dont la pérennité est un enjeu (109 000 voyageurs en 2011), et l'aéroport régional de Lyon-Saint-Exupéry (4^e aéroport français ; 115 destinations directes intercontinentales, européennes et nationales ; 8 318 000 voyageurs en 2011 et un développement potentiel important). L'accessibilité depuis Saint-Etienne à Saint-Exupéry est très insuffisante, que ce soit par route (1h à 1h15 de temps de parcours, mais aléatoire du fait du trafic) ou par fer (rupture de charge et coût élevé du billet peu compétitifs) : une liaison ferroviaire directe reste un objectif pour les collectivités du Sud Loire.

L'offre ferroviaire pour les destinations nationales est, elle aussi, fortement liée à Lyon : si la liaison TER à Lyon (57 allers-retours par jour) permet d'accéder à une offre conséquente vers Paris et les destinations européennes, seuls 4 TGV aller-retour par jour permettent un accès direct Saint-Etienne-Paris et en 2h50, soit autant que Marseille-Paris. Le Sud Loire (et au-delà la proche Haute-Loire pour laquelle Saint-Etienne est l'accès au TGV) est sous-doté en matière d'accès à Paris par rapport aux autres agglomérations françaises (fréquence et temps de parcours).

Le projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon (POCL) actuellement à l'étude permettrait de gagner 30 minutes sur la liaison avec Paris, en passant par Roanne.

La dépendance au carrefour lyonnais se retrouve dans **l'offre autoroutière** nationale. L'axe A75-A71 par l'Auvergne est une alternative pour le Sud Loire, mais l'essentiel des destinations implique de passer par le carrefour lyonnais et donc d'emprunter l'axe saturé et dangereux A47-RN88, dont la géométrie est ancienne et obsolète. Les interrogations sur le projet de Contournement Ouest de Lyon ne permettent pas d'envisager une amélioration à court terme.

Comment améliorer l'accès à l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry depuis le Sud Loire ?

Comment améliorer la liaison ferroviaire Saint-Etienne/Lyon et l'intermodalité avec les réseaux urbains ?

Comment assurer une meilleure fiabilité des temps de parcours sur le réseau routier existant ?

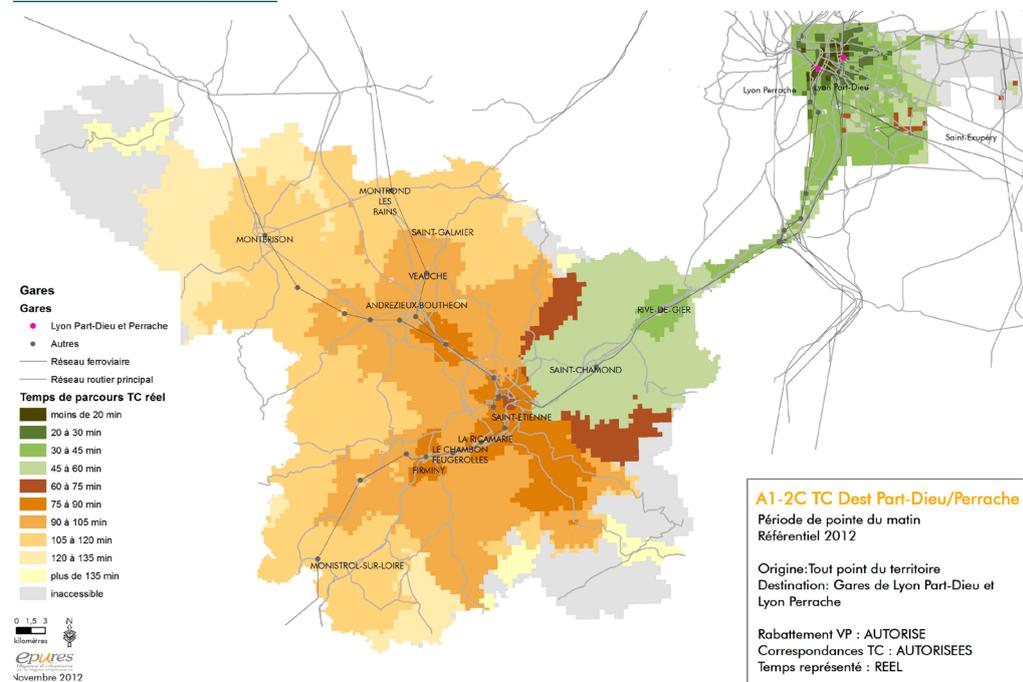
L'offre en transport de voyageurs est à analyser selon l'échelle des déplacements.

À **l'échelle métropolitaine**, les infrastructures intercity sont globalement très fréquentées. La **voie ferrée** entre Saint-Etienne et Lyon est une des plus anciennes de France et des plus fréquentées de province (15 000 voyageurs quotidiens). L'offre est conséquente mais l'infrastructure limitée (46 minutes pour moins de 60km), ce qui engendre un niveau de service encore insatisfaisant pour les usagers du Sud Loire. Les trois autres axes ferroviaires vers Roanne, le Puy-en-Velay et Clermont-Ferrand n'offrent pas un niveau de service concurrentiel à la voiture, en temps ni en fréquence.

L'infrastructure routière Saint-Etienne/Lyon est elle aussi ancienne et saturée (70 000 à 80 000 véhicules/jour entre Saint-Etienne et Rive-de-Gier) et n'offre aucune fiabilité. Le projet d'autoroute A45, inscrit au schéma d'infrastructures de la DTA et bénéficiant d'une DUP, constitue une réponse à la saturation et à la dangerosité de l'A47.

6.1 SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Performance de l'offre de transport collectif à destination des gares de Lyon Part-Dieu et Lyon Perrache



A l'échelle du Sud Loire, l'enjeu est de conforter le maillage entre les pôles urbains.

L'étoile ferroviaire en quatre branches offre une armature structurante qui peut représenter une alternative à la voiture vers la ville centre et entre les pôles urbains. L'offre est à conforter dans la Plaine (lignes non électrifiées et parfois à voie unique) et l'intermodalité à organiser, sur le modèle des pôles d'échanges créés par Saint-Etienne Métropole.

Le réseau de **Transports Collectifs Urbains** de Saint-Etienne Métropole assuré par la STAS est relativement bien structuré (42 millions de voyageurs en 2011) et dessert depuis 2013 les communes d'Andrézieux et La Fouillouse. Loire Forez gère un réseau de bus sur deux lignes régulières, une navette urbaine à Montbrison et un service de transports à la demande. Sur le reste du territoire, le réseau TIL du Conseil général de lignes régulières assure rabattement vers la ville centre et déplacements de proximité sur les principales liaisons radiales.

Les **déplacements routiers** à l'échelle du Sud Loire se font sur des infrastructures qui supportent déjà un trafic de transit important et sont anciennes et inadaptées (A47, A72, RN88). L'ensemble des voiries structurantes supporte un trafic important, surtout à proximité de Saint-Etienne, avec un risque de congestion à court terme pour les flux pendulaires vers les zones d'urbanisation récente.

Les **modes doux** bénéficient de peu d'aménagements dédiés et sont à développer.

Comment développer un schéma des transports collectifs tous modes cohérents ?

Où et comment renforcer les transports collectifs et favoriser l'intermodalité ?

Comment structurer la coopération des différents acteurs pour mettre en œuvre un système de transport performant ?

Où et comment développer les modes doux ?

6.1 SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Le **transport de marchandises** est majoritairement routier. Les infrastructures ferroviaires existent mais sont peu utilisées, du fait des coûts, des temps d'acheminement ou du volume de marchandises à transporter. Le PDU de Saint-Etienne Métropole (en cours de révision en 2013) prévoit la création d'un centre d'accueil pour les routiers en transit qui fait actuellement défaut.

Le schéma de cohérence logistique de la Région Urbaine de Lyon (également en cours de révision en 2013) prévoit une organisation globale de chantiers de transport combiné rail-route. Un chantier complémentaire pourrait être situé en région stéphanoise, mais les trafics sont actuellement trop faibles et trop déséquilibrés entre entrées et sorties du territoire pour en assurer l'équilibre économique.

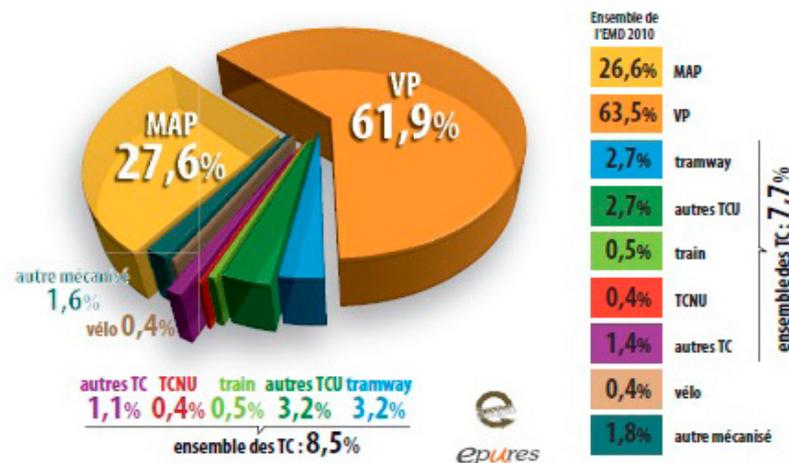
Le développement logistique prévu dans le cadre du projet de développement économique du Sud Loire sur la zone des Plaines et la ZAIN aura des impacts en termes de transport de marchandises et de trafic routier, voire ferroviaire (qui soulève la question de la capacité des infrastructures ferroviaires à absorber ce trafic).

Comment structurer le transport de marchandises dans le Sud Loire ?
Quel positionnement avoir sur l'activité logistique ?

Le mode de vie dans le Sud Loire est fondé sur la **mobilité individuelle**. Si la mobilité a globalement baissé entre 2001 et 2010 suivant une tendance générale, un habitant du Sud Loire consacre en moyenne un peu plus d'une heure par jour à se déplacer. Près de 62% des déplacements sont réalisés en voiture particulière (plus qu'en 2001). L'usage des TC est en recul sauf pour le tramway et le train qui ont progressé grâce aux investissements importants dont ils ont bénéficié. La part de la voiture particulière est plus importante pour les habitants de Loire Forez, du Pays de Saint-Galmier et des Monts du Pilat que pour ceux de Saint-Etienne Métropole qui bénéficient d'une desserte TC plus importante en particulier dans la ville centre, l'Ondaine et la Couronne.

Répartition modale des déplacements

Loire EMD 2010



Source : Enquête Ménages Déplacements 2010 du bassin de vie stéphanois

6.1 SYNTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

La grande majorité des déplacements se fait en interne à chaque secteur géographique, le Montbrisonnais étant particulièrement autonome. Les autres déplacements se font en priorité avec la ville de Saint-Etienne (plus d'1 déplacement sur 3 y a au moins une extrémité).

4% des déplacements quotidiens des habitants du Sud Loire se font avec l'extérieur, Lyon et Villeurbanne arrivant en tête des destinations avec un score de 44% pour le mode TC.

Le lien urbanisme transport est un enjeu majeur du développement territorial.

Les secteurs en développement sont peu desservis par les transports collectifs, ce qui engendre une dépendance quasi exclusive des personnes à la voiture. 68% des zones classées U et 48% des zones AU sont à proximité d'une ligne TC, mais ces chiffres tombent à 36% et 13% pour une ligne TC dont la fréquence est de moins de 35 minutes.

Améliorer l'accessibilité au système ferroviaire et particulièrement à la gare de Châteaureux est un enjeu important pour favoriser l'usage global des TC.

Comment assurer le droit à la mobilité pour tous ?

Comment maîtriser la voiture individuelle et favoriser l'usage des modes alternatifs dans un contexte de hausse des coûts de l'énergie ?

Comment améliorer les performances des réseaux TC au bénéfice des espaces prioritaires de développement urbain ?

Comment assurer une meilleure complémentarité des différents réseaux dans cet objectif ?

Comment développer les quartiers de gare ?

6.2 SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Face aux enjeux croissants de préservation des milieux naturels et dans le cadre du rôle accru des Scot vis-à-vis de la protection de l'environnement, l'état initial de l'environnement a pour rôle de tirer le bilan des grandes caractéristiques environnementales du territoire. Il permet de définir les enjeux auxquels le Scot devra répondre retranscrites ici sous forme de questionnements.

6.2.1 Economiser et protéger les ressources naturelles, facteur d'attractivité économique et résidentielle

Du fait de sa topographie marquée et d'une grande diversité géologique le territoire du Sud Loire présente une nature variée et de qualité. La biodiversité exceptionnelle se répartie sur 5 grands ensembles écologiques que sont :

- Les Monts du Pilat
- Les Monts du Lyonnais
- Les Monts du Forez
- Les gorges de la Loire
- La plaine du Forez

Dans ces espaces, on retrouve beaucoup de milieux aquatiques et de zones humides (étangs, cours d'eau, tourbières, etc.) ainsi que de nombreuses espèces remarquables.

Pour maintenir sur le long terme la qualité exceptionnelle des écosystèmes du Sud Loire, il est indispensable de connecter ces grands ensembles entre eux afin de permettre un brassage génétique. La nécessité de maintenir des connexions écologiques entre les différents réservoirs de biodiversité se fait donc par le biais de la protection de la biodiversité ordinaire dans les espaces contraints par les activités humaines, souvent appelés corridors écologiques.

Que ce soit pour la nature ordinaire ou exceptionnelle, des stratégies et plans d'actions ont été initiés sur le territoire pour les préserver. Ainsi, à l'échelle du département des stratégies de création d'aires protégées sont en place (SCAP et stratégie départementale ENS) tandis que d'autres démarches s'attèlent à la préservation et à la restauration du réseau écologique (RERA, SRCE, contrats corridors, etc).

Comment préserver la richesse du patrimoine naturel local comme facteur d'attractivité ?

Comment préserver et restaurer la fonctionnalité du réseau écologique du territoire ?

6.2.2 L'eau : garantir un équilibre de son cycle

La disponibilité et la préservation de la ressource en «eau» est un enjeu majeur pour le développement d'un territoire.

6.2 SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

La ressource en eau du territoire en termes d'alimentation semble suffisante en quantité mais connaît une disparité importante qui conduit à des manques d'eau actuels ou à venir pour certaines communes.

L'interconnexion des réseaux pour une plus grande sécurisation des ressources doit être poursuivie et représente un enjeu fondamental pour les territoires de la Plaine du Forez en période d'étiage.

De plus, il est nécessaire de continuer les efforts de sensibilisation des collectivités et des particuliers à la mise en œuvre d'une politique d'économie de l'eau :

- en termes de consommation en période d'étiage
- par l'amélioration du rendement des réseaux d'alimentation.

En termes de qualité, avec la mise en place de normes plus strictes, certains réseaux ne sont plus en conformité. Cette remise aux normes aura un coût conséquent ce qui pourra poser problème à certaines petites collectivités. Des regroupements leur permettraient de supporter plus facilement le coût de futurs investissements.

Une fois l'eau consommée, il faut également l'assainir dans le respect de l'environnement et dans le cadre d'un développement durable. Globalement, les réalisations récentes ont permis de rattraper le retard en traitement d'eaux usées sur le territoire. Il reste toutefois des efforts à faire notamment sur les réseaux de collecte, et dans l'organisation de la gestion de l'assainissement par des efforts de mutualisation notamment. La mise en place des SPANC, en très grand nombre dans la Loire, devrait largement participer à la diminution de l'impact humain sur le milieu récepteur.

Le bon état écologique des cours d'eau doit être atteint d'ici 2015. Aujourd'hui les cours d'eau, fortement dégradés dans les dernières décennies, retrouvent ou sont en passe de retrouver progressivement une meilleure qualité grâce à l'amélioration de l'assainissement ainsi qu'aux contrats de rivière ou opérations coordonnées. Pour certains cours d'eau, l'objectif du bon état écologique fixé par la Directive Cadre Eau sera difficilement réalisable, mais les efforts doivent être poursuivis.

L'état global des masses d'eau superficielles reste une résultante de l'aménagement du territoire. De mauvaises pratiques en matière de planification entraîneraient une dégradation des milieux aquatiques.

Comment pérenniser l'alimentation en eau potable (qualité, quantité) ?

Comment optimiser l'assainissement afin de minimiser les impacts sur le milieu naturel ?

Comment soutenir les politiques de gestion des cours d'eau dans le cadre des documents d'urbanisme ?

Comment placer le fleuve Loire au centre d'un projet écologique et de valorisation du Sud Loire ?

6.2 SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

6.2.3 Une ressource sol malmenée

Malgré un recul démographique sur la période 1990-2000 suivi d'une légère augmentation entre 2000 et 2010, le territoire s'est développé à un rythme de consommation d'espace très soutenu.

La consommation d'espace a été très forte dans le Sud Loire durant les dernières décennies sous l'effet

- d'un manque de planification stratégique et de préservation des espaces naturels et agricoles
- d'un besoin important de desserrement des populations et des activités vis-à-vis des centres urbains très fortement dégradés

Afin de répondre aux besoins de la population (équipements, habitat, loisirs, emplois...), le territoire s'est développé à un rythme très soutenu. Le mode de développement de l'urbanisation (et le développement des infrastructures) a généré une consommation relativement importante de l'espace, une périurbanisation du développement et une forme de mitage des espaces périurbains.

Le Sud Loire est également confronté à son passé industriel tant sur le plan de la pollution des sols que des risques miniers. Cette situation particulière peut contraindre de manière localisée le développement urbain des tissus anciens à renouveler et confronte surtout les opérateurs à des surcoûts dans le processus d'aménagement.

Comment promouvoir un nouveau modèle de développement à même de ralentir le rythme de consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers ?

Comment faire face aux enjeux financiers du renouvellement urbain des sols pollués et contraints par l'héritage minier ?

6.2.4 Le silence : une ressource rare à préserver

Le Sud Loire est quadrillé de nombreuses infrastructures qui sont source de bruit, et potentiellement de nuisances, pour les populations à proximité. Parmi ces infrastructures on peut dénombrer 455 km de routes, des voies ferrées et l'aéroport Saint-Etienne - Loire.

Les cartographies du bruit ont été réalisées et ont permis de mettre en évidence les points noirs du bruit où les populations sont les plus exposées. A partir de ce constat, quatre plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) ont été réalisés et devraient permettre de résorber ces points noirs.

En opposition, les Monts du Forez, les gorges de la Loire et le Massif du Pilat sont des espaces ruraux qui sont recherchés pour leur silence et dont l'enjeu est d'y maîtriser l'urbanisation et la circulation.

Comment réduire l'exposition au bruit de la population urbaine ?

Comment maintenir des espaces de silence sur le territoire ?

6.2 SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

6.2.5 Le Sud Loire et le changement climatique

Malgré une baisse générale des concentrations de polluants atmosphériques depuis 2000, la qualité de l'air dans le Sud Loire connaît quelques problèmes. En effet, des dépassements réguliers des seuils limites sont observés pour les particules fines (PM) et le dioxyde d'azote (NO₂). Ces pollutions chroniques, principalement d'origine automobile, ont abouti à la mise en révision du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de l'agglomération stéphanoise. Ce dernier devrait intégrer un plan d'action visant à améliorer la qualité de l'air dans le Sud Loire.

Malgré ces problèmes, l'agglomération stéphanoise possède globalement l'une des meilleures qualités de l'air des grands pôles urbains de Rhône-Alpes.

Le Sud Loire a des consommations énergétiques en baisse depuis 2004 et assez faibles par rapport à la moyenne rhônalpine. La part d'usage énergétique du résidentiel, des transports et de l'industrie est largement majoritaire dans le bilan énergétique du territoire Sud Loire avec 85% des consommations totales.

Le territoire est loin d'être dépourvu de gisements d'énergie renouvelable dont beaucoup possèdent une forte marge de progression. C'est le cas de notamment de l'éolien, de la géothermie et du solaire.

Le Sud Loire présente des émissions de gaz à effet de serre en baisse depuis 2000 et bien inférieures aux moyennes Ligérienne et Rhônalpine. Les secteurs les plus émetteurs sont le résidentiel, le transport et l'industrie qui totalisent à eux trois près des trois quarts des émissions totales.

Les efforts à réaliser pour atteindre les objectifs de réduction nationaux et européens dans les domaines de l'énergie et des gaz à effet de serre sont conséquents. Les principaux leviers d'action du Scot résident dans les secteurs du transport et du résidentiel.

Par ailleurs, de nombreuses initiatives locales ont été réalisées sur le territoire du Sud Loire avec notamment l'élaboration de 5 PCET et de 3 Agendas 21.

Comment réduire la pollution d'origine automobile ?

Comment réduire nos consommations quotidiennes en énergie ?

Comment développer les énergies renouvelables ?

Comment atteindre les objectifs des 3 x 20 et du facteur 4 ?

6.2.6 Des risques à intégrer à la politique de développement du territoire

Le territoire du Sud Loire est concerné par plusieurs risques naturels et technologiques parmi lesquels quatre sont considérés comme majeurs :

- Le risque d'inondation (crues, ruissellement, onde de submersion en cas de rupture de barrage, etc.)

6.2 SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

- Le risque lié au transport de matière dangereuse
- Le risque industriel (sites SEVESO, ICPE, etc.)
- Le risque minier

Bien que ces risques soient, pour certains, identifiés de manière précise sur le territoire, les plans de préventions et les plans de sauvegarde ne sont pas toujours réalisés et mis en œuvre. De plus, l'information de la population reste encore trop souvent insuffisante et parfois même inexistante. Cela témoigne d'une culture du risque encore peu développée sur le territoire.

- Comment rendre moins vulnérable le territoire et sa population aux risques ?

6.2.7 Une gestion récente des déchets sur le Sud Loire

La gestion des déchets ménagers dans le Sud Loire a quelque peu évolué ces dernières années avec la prise de compétence par les intercommunalités. Ainsi, le réseau de déchèterie s'est densifié (bien qu'il soit encore insuffisant) et des circuits de collecte ont été rationalisés.

Les quantités de déchets ménagers produits dans le Sud Loire sont en diminution depuis 2006 (-10% entre 2006 et 2010) et, ramenées à l'habitant, sont inférieures à la moyenne nationale.

Toutefois, malgré cette amélioration, la collecte sélective s'essouffle et les quantités récoltées stagnent. Une sensibilisation des populations aux principes des 3R (réduire, réutiliser et recycler) ou la mise en place de fiscalités incitatives pourraient permettre un regain de la filière.

Parallèlement aux améliorations de collecte, le taux de valorisation des déchets n'a cessé d'augmenter ces dernières années pour atteindre 32% en 2010. Les objectifs du Grenelle n'étant pas encore atteints, les efforts doivent être poursuivis.

Dans ce sens, le SYDEMER a opté pour une évolution de la filière de traitement des déchets permettant une forte valorisation énergétique de ces derniers. Ainsi, les déchets qui sont aujourd'hui en grande majorité enfouis à l'ISDND de Roche-la-Molière seront triés pour en extraire la partie fermentescible et la partie à fort pouvoir calorifique. Ces déchets permettront de produire différents sous-produits valorisables : compost, biogaz, CRS (Combustible Solide de Récupération).

- Comment favoriser l'optimisation de la collecte ?
- Comment permettre la prise en compte dans l'urbanisme du développement des circuits de collecte et recyclage ?
- Comment accompagner la mise en œuvre de la filière de traitement choisi par le SYDEMER ?

6.3 **SYNTHESE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SUIVI DES EFFETS DU SCOT**

Les structures en charge des Scot doivent analyser les incidences de la mise en œuvre du projet sur l'environnement. Elles doivent également décrire les mesures envisagées pour éviter, réduire et dans la mesure du possible compenser toute incidence négative notable.

Le Sud Loire, à travers son projet de territoire identifié dans le Scot, envisage un développement urbain pour répondre d'une part aux nouveaux besoins en logements des habitants (rénovation urbaine, diminution du nombre de personnes par ménage ...) mais aussi en prévision de l'accueil de nouvelles activités et populations.

Ce territoire, fort d'une composante rurale, affirme sa volonté de protéger la qualité écologique et paysagère de ses espaces naturels, mais aussi sa volonté de soutenir et développer les activités forestières et agricoles.

Le projet de territoire du Scot cherche à rendre compatible ces deux objectifs en limitant le développement horizontal de la ville et en renforçant l'attractivité des centres anciens.

Cette forme de développement urbain, même si elle est moins consommatrice d'espace, augmentera globalement les pressions des activités humaines sur le territoire : prélèvements et rejets d'eau, demande énergétique liée aux déplacements et à l'habitat ...

Ainsi, au delà de l'économie de sol, l'augmentation de la densité et le développement de la mixité fonctionnelle des villes et bourgs vont avoir des incidences positives sur l'environnement :

- faciliter l'accès aux commerces, emplois, services et équipements par des modes doux et des transports collectifs
- optimiser la mise en place de services de transports collectifs
- améliorer le fonctionnement des services des eaux en diminuant la longueur des réseaux
- diminuer la demande en énergie des bâtiments en diminuant la surface de leur enveloppe externe et facilitant les systèmes collectifs de chauffage

Le Scot prévoit un certain nombre de dispositions pour limiter ces incidences.

La démarche de l'évaluation environnementale a permis d'identifier des risques d'incidence négative associés au projet du Scot en cours d'élaboration, et ainsi d'intégrer des mesures de réduction ou d'évitement. Ces mesures sont exposées dans l'analyse des incidences du Scot par thématique environnementale . A titre d'exemple on peut citer :

- le développement urbain est conditionné à un certain nombre de recommandations environnementales. Par exemple, les futures grandes zones d'activités devront intégrer des préoccupations environnementales. Les zones d'habitat devront limiter le ruissellement.
- en réponse aux risques associés avec la densification du milieu urbain, tels que l'effet d'îlot de chaleur et la perte de la perméabilité écologique, le Scot prévoit le développement d'une part significative de trame verte non bâtie dans les opérations d'aménagement
- pour limiter l'exposition de la population dans le cas d'installation des nouvelles entreprises potentiellement à risque, le Scot prévoit que des telles entreprises se positionnent dans des secteurs éloignés des zones d'habitat

6.3 SYNTHESE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SUIVI DES EFFETS DU SCOT

Ainsi, l'évaluation environnementale a révélé que le projet urbain du Scot Sud Loire ne remet pas en cause, globalement, les qualités environnementales du territoire. Et même sur certaines thématiques, le Scot tend à mettre en place une politique de préservation des qualités environnementales du territoire (préservation et restauration des corridors écologiques terrestres et aquatiques, préservation de coupures vertes d'échelle Sud Loire et de couronne verte d'agglomération, préservation de réservoirs de biodiversité, limitation de la périurbanisation...).

L'évaluation progressive des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) pendant l'élaboration du projet du ScoT a permis d'intégrer des mesures nécessaires pour améliorer la contribution du ScoT aux objectifs nationaux de réduction de la demande en énergie, des émissions GES, et de production d'énergies renouvelables.

Un travail spécifique de modélisation des émissions de GES a été engagé par le Syndicat du ScoT pour instruire les choix politiques lors de l'élaboration du Scot.

Différents scénarios de développement ont été modélisés avec l'outil GES ScoT (ADEME/CERTU) pour comparer leurs impacts : un scénario fil de l'eau, un scénario «-20% émissions» en 2020 (scénario de base du SRCAE en cours d'élaboration), et deux scénarios du projet du Scot avec plus ou moins d'ambition sur le volet énergie.

En plus d'estimer les réductions résultant du projet global du territoire, l'évaluation a apporté un regard ciblé sur les mesures favorisant la sobriété énergétique et la promotion d'énergies renouvelables.

La démarche de modélisation a également permis de rendre compte de la relative importance de différentes mesures possibles et ainsi d'orienter le projet du Scot. Par exemple, la modélisation a démontré l'importance de la réhabilitation thermique du parc bâti existant en plus de la performance énergétique des nouvelles constructions. En synergie avec l'objectif stratégique du ScoT de renouvellement urbain, des orientations pour favoriser la réhabilitation énergétique des logements et autres bâtiments existants ont été intégrées dans le Scot.

Malgré l'accueil de nouvelles populations, le projet final du Scot peut ainsi atteindre une réduction des émissions GES de -12% en 2020 par rapport à 1990 et -18% en 2030 par rapport à 1990, en comparaison d'une réduction de -4% pour le scénario tendanciel en 2020 et -5% en 2030.

Le Scot final intègre des mesures renforcées pour favoriser les économies d'énergie, les énergies renouvelables et des autres démarches innovantes dans les projets d'aménagement (par exemple, les réseaux de chaleur, la valorisation des déchets...)

Afin de suivre la mise en œuvre du Scot et ses effets sur le territoire, deux outils de suivi et d'évaluation ont été mis en place.

Suivi des objectifs du Scot : le premier outil de suivi cherchera à identifier si la mise en œuvre du Scot répond aux objectifs initialement prévus.

Suivi des enjeux environnementaux du Scot : le deuxième volet, issu de l'évaluation environnementale, identifie des indicateurs spécifiques à l'état de l'environnement.

6.3 SYNTHESE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SUIVI DES EFFETS DU SCOT

Un état zéro des indicateurs de suivi du Scot sera réalisé durant les premières années de mise en œuvre du document.

En parallèle du suivi des objectifs du Scot, le syndicat mixte du Scot Sud Loire fera un suivi de la mise en œuvre du Scot dans les documents de rang inférieur.

Globalement, lors de la mise en œuvre du Scot, une attention particulière devra être portée sur :

1. Le suivi des objectifs de densité, de production et de répartition de logements, de formes urbaines et de limitation de la consommation des espaces agricoles naturels et forestiers : le respect de ces objectifs sont des points forts de la mise en œuvre du Scot. Leur suivi devra être rigoureux et les écarts éventuels devront être corrigés.

Des objectifs s'appliquant dans un rapport de compatibilité aux règlements des documents d'urbanisme (PLU et PLUi) et aux opérations d'aménagement au sens du code de l'urbanisme sont définis :

- des objectifs à atteindre pour le Sud Loire en matière de réduction de la consommation d'espace,
- des densités minimales à mettre en œuvre pour les opérations de développement de l'habitat,
- une quantification des besoins fonciers en matière de développement économique,
- des principes d'organisation économe pour le développement urbain et le lien avec les réseaux de transports collectifs.

Le Scot Sud Loire veillera à la mise en place d'outils de mises en œuvre concertés avec les territoires.

Le diagnostic nous a démontré que les PLU disposent d'une quantité importante d'espaces urbains non bâtis et d'espaces potentiellement urbanisable.

Compte tenu de la diversité des cas de figure locaux, le Scot Sud Loire incitera les territoires à définir leur stratégie de réduction des espaces constructibles selon un principe de réalisme par rapport aux potentiels urbains existants et aux objectifs de production de logements du Scot.

Le Scot Sud Loire s'engage avant toute mise en révision du document de planification à travailler conjointement avec la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de planification à la réalisation d'un diagnostic conjoint des potentialités réelles de développement au sein des tissus urbanisés existants et prenant en compte les contraintes réelles (Plan de Prévention des Risques d'Inondation, Plan de Prévention des Risques Miniers, Plan de Prévention des Risques Technologiques) et plus subjectives (rétention foncière notamment).

6.3 SYNTHESE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SUIVI DES EFFETS DU SCOT

Ce travail préalable à l'élaboration du PLU permettra :

- de mettre en œuvre le modèle de développement porté par le Scot Sud Loire
- de préserver à très long terme un maximum d'espaces naturels, agricoles et forestiers
- de participer à l'étude des outils juridiques et incitatifs pouvant être mis en place pour lutter contre la rétention foncière dans les zones déjà partiellement urbanisées

2. Les espaces de préservation : même si le développement urbain est limité voire proscrit sur certains espaces à vocation écologique et paysagère, un accompagnement des collectivités par le syndicat mixte devra être prévu dans l'identification de leurs limites et la qualité environnementale des projets pouvant parfois sous conditions s'y développer.

3. La cohérence entre le développement urbain et la qualité des services d'assainissement et d'approvisionnement en eau potable : certains secteurs très localisés du territoire connaissent des problèmes d'assainissement et de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable, notamment dans les petites communes rurales. Le développement urbain sera conditionné à la création ou la restauration des équipements d'assainissement.

Enfin, le Scot Sud Loire prescrit sur son territoire la réalisation d'un schéma stratégique d'alimentation en eau potable et d'assainissement, visant à une gestion rationnelle de l'eau, à une sécurisation et une optimisation de la ressource compte-tenu des perspectives de développement du territoire. Les études permettant de réaliser ce schéma sont d'ores et déjà engagées par Saint-Etienne Métropole et le syndicat Mixte du Scot Sud Loire (par le biais d'une convention) en lien avec les collectivités membres du Syndicat Mixte, en association avec les structures de bassins versants concernées et les structures en charge de l'alimentation en eau potable (syndicats intercommunaux et communes).

6.4 LES AMBITIONS DU PROJET DE TERRITOIRE POUR LE SUD LOIRE

Le projet de développement durable du Sud Loire s'inscrit à l'horizon 2030 dans une perspective de développement et de croissance, en cohérence avec l'objectif phare de renforcement de l'attractivité économique et résidentielle du territoire, conformément aux orientations de la DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise.

Cette perspective implique une poursuite de l'inversion des tendances sociodémographiques récentes du Sud Loire par rapport à l'aire métropolitaine lyonnaise et un renversement de tendance pour les secteurs les plus urbains du territoire.

La consommation d'espace a été très forte dans le Sud Loire durant les dernières décennies et s'est accompagnée d'un processus d'« éclatement urbain » : dissociation croissante des lieux d'emploi, de résidence, de loisirs, traduite par une déprise des centres urbains, l'étalement pavillonnaire, mais aussi la multiplication d'espaces périphériques comme les surfaces commerciales.

Il est nécessaire d'introduire la « culture du sol » dans les modes de développement urbain comme ressource naturelle limitée et comme patrimoine commun, difficile à reconstituer une fois détruit. Pour cette raison, il faut mettre en œuvre des modes de croissance urbaine moins consommateurs d'espace et une reconquête des centres urbains existants.

Ses objectifs généraux, appuyés sur les orientations des lois Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) et Engagement National pour l'Environnement (ENE), de la Directive Territoriale d'Aménagement (DTA) et de la Charte du Parc Naturel régional du Pilat, sont :

- la construction d'un Sud Loire multipolaire
- la création d'une offre attractive de logements et le développement de la mixité sociale par l'habitat
- le confortement des zones rurales
- le développement des activités et de l'emploi
- le développement des services et des équipements publics
- l'organisation d'un développement spatial maîtrisé.

Le Scot Sud Loire se place résolument dans les orientations de l'article L 110 du code de l'urbanisme et poursuit un projet visant à :

- respecter l'environnement, patrimoine commun de la nation,
- assurer sans discrimination aux populations résidentes et futures des conditions d'habitat, d'emploi, de services et de transports répondant à la diversité de ses besoins et de ses ressources,
- gérer le sol de manière économe,
- réduire les émissions de gaz à effet de serre,
- réduire les consommations d'énergie et économiser les ressources fossiles,
- assurer la protection des espaces naturels et des paysages,
- préserver la biodiversité notamment par la conservation, la restauration et la création de continuités écologiques,

6.4 LES AMBITIONS DU PROJET DE TERRITOIRE POUR LE SUD LOIRE

- assurer la sécurité et la salubrité publiques,
- promouvoir l'équilibre entre les populations résidant dans les zones urbaines et rurales,
- rationaliser la demande en déplacements,
- contribuer à la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Sud Loire a pour objectif de répondre aux enjeux environnementaux du territoire et aux ambitions d'attractivités résidentielle et économique du territoire considérées comme les trois facettes indispensables d'une même stratégie de développement au sein de l'espace métropolitain de la DTA.

Sur la base de ses fondements des nouvelles politiques publiques favorisant une dynamique de développement renouvelé pour le Sud Loire, les élus se sont positionnés et ont pris des arbitrages stratégiques. Ces arbitrages, orientés par la prise en compte des incidences environnementales, les ont conduits à émettre des choix stratégiques.

Ainsi, dès aujourd'hui, le Scot Sud Loire veut promouvoir un modèle de développement du territoire qui soit durable.

Ce modèle s'appuie sur la complémentarité du monde rural et du monde urbain dans le Sud Loire, complémentarité incontournable qui lui confère son identité propre.

Ces ambitions sont déclinées au sein du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Scot Sud Loire et trouve leurs modes d'application dans le Documents d'Orientations et d'objectifs (DOO).

6.4.1 Inscrire le territoire dans la préservation de l'environnement et la lutte contre le changement climatique

Comme dans nombre de territoires, la pression de l'urbanisation impacte l'environnement et menace les ressources naturelles.

Le Document d'Orientations et d'Objectifs identifie, qualifie et localise les espaces naturels, agricoles, forestiers du Sud Loire en vue de leur préservation.

La localisation de ces espaces naturels, agricoles, forestiers a permis d'identifier «en creux» les espaces potentiellement disponibles pour une urbanisation future autour des centralités et des communes directement en continuité urbaine avec elles (secteurs aujourd'hui agglomérés).

Le Scot Sud Loire ambitionne d'assurer la préservation de ses richesses écologiques et naturelles.

Le projet s'engage à une préservation des principales connexions naturelles et aquatiques protégeant ainsi les fonctionnalités écologiques du territoire.

6.4 LES AMBITIONS DU PROJET DE TERRITOIRE POUR LE SUD LOIRE

Le Scot définit des espaces naturels et des connexions écologiques qui feront l'objet de mesures de protections particulières et à partir desquels les espaces de développement seront définis.

Le projet ambitionne de limiter les effets de la pollution atmosphérique sur le réchauffement climatique de façon transversale en favorisant le développement de l'usage des transports collectifs et en intensifiant le développement urbain à leur proximité.

Il convient pour cela de créer un nouveau modèle de développement territorial, de réduire le trafic routier, de développer l'usage des modes alternatifs, de promouvoir et de développer des formes urbaines et des bâtiments économes en énergie.

A l'objectif général de conserver une bonne qualité de l'air en Sud Loire et de répondre, à l'échelle du Scot, aux exigences en matière d'émission de CO₂, s'ajoutent aujourd'hui des préoccupations de réduction des charges pour les ménages, les collectivités et les entreprises à travers des objectifs d'économies d'énergie et d'un recours plus élevé aux énergies renouvelables.

Dans la suite des PCET de son territoire, le Scot Sud Loire s'inscrit donc dans les objectifs d'augmenter l'efficacité énergétique, de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et de produire des énergies renouvelables à l'horizon 2020 et 2030.

Avec la définition de son modèle de développement visant à maîtriser la demande en déplacements, à favoriser la production d'un habitat et de formes urbaines économes en énergie, et à développer les potentiels de production d'énergies renouvelables, le Scot Sud Loire vise à préserver les énergies fossiles.

6.4.2 Accompagner les tendances démographiques et définir une politique équilibrée de production de logements

Afin de donner un ordre de grandeur des niveaux de production de logements attendus, un scénario a été décliné en termes démographiques et ensuite traduit en besoins potentiels de logements.

Ce scénario volontariste repose sur les hypothèses suivantes :

- le maintien d'un ratio entre emplois et actifs qui reste équilibré et supérieur à 1 synonyme d'un territoire dynamique concentrant des emplois et rayonnant au-delà de ses frontières institutionnelles
- un objectif démographique pour l'ensemble du Sud Loire, de 50 000 habitants supplémentaires entre 1999 et 2030
- l'accroissement du parc des résidences principales de 32 800 logements entre 2014 et 2030 pour répondre aux besoins des populations en place (décohabitation des ménages, parcours résidentiels) et aux exigences de renouvellement du parc existant
- l'accroissement du parc des résidences principales de 17 800 logements entre 2014 et 2030 pour accueillir les habitants supplémentaires.

Soit un scénario nécessitant la réalisation de 50 600 logements supplémentaires au total entre 2014 et 2030, impliquant de mettre en œuvre une stratégie d'attractivité résidentielle.

6.4 LES AMBITIONS DU PROJET DE TERRITOIRE POUR LE SUD LOIRE

6.4.3 Renforcer le développement économique et l'emploi

L'objectif du Scot est d'assurer le renforcement du Sud Loire comme pôle d'activité et d'emploi, ainsi que son rayonnement dans l'aire métropolitaine lyonnaise.

Le PADD retient un scénario ambitieux et de croissance de + 50 000 habitants (par rapport à 1999) et a pour objectif de maintenir son ratio entre le nombre d'emplois et le nombre d'actifs au dessus de 1.

Le Sud Loire se donne les moyens de développer son tissu industriel au travers d'une offre foncière à vocation économique diversifiée tant en zone industrielle moderne qu'en renouvellement urbain.

Le volet foncier et immobilier du schéma de développement économique et de l'emploi identifie des espaces économiques dits stratégiques.

A ce titre le Scot Sud Loire prévoit :

la mise en œuvre de sept sites stratégiques d'intérêt métropolitain : Opéra Parc les Plaines à Bonson, Châteaureux à Saint-Étienne, Manufacture Plaine Achille à Saint-Etienne, Métrotech à Saint-Jean-Bonnefonds, Novaciéries à Saint-Chamond, Stelytec 2 à Saint-Chamond et la Zone d'Activités d'Intérêt National à Andrézieux-Bouthéon et la Fouillouse.

la mise en œuvre de huit sites d'intérêt Sud Loire : L'Espace Émeraude (composé des sites économiques de Tournel à Champdieu, de Vaure et Survaure, Champs de Mars-Les Granges-Four à Chaux et la Croix Meyssant à Montbrison et Savigneux), les Murons 2 à Veauche, l'Entrée Est à Rive-de-Gier, le site de Firminy-Unieux-Fraisses, Adèle Bourdon à Lorette Molina la Chazotte à Saint-Etienne, Sorbiers et La Talaudière, la zone Clos Marquet, Le Ban à Saint-Chamond, la zone du SIPAB à Andrézieux-Bouthéon.

Il ambitionne de développer 6 filières d'excellence et placer son tissu économique de pointe au cœur des évolutions nationales et européennes : la mécanique, les textiles et technologies médicales, les services innovants à l'industrie (design), l'optique et l'ingénierie des surfaces, l'éco-industrie et l'agroalimentaire.

Il entend encourager le développement d'emplois tertiaires (non directement dépendants de l'industrie).

L'objectif est de capter dans le Sud Loire une offre de qualité de services supérieurs aux entreprises favorisant le développement des filières innovantes.

A cette fin, une offre immobilière tertiaire adaptée, conséquente et lisible, doit être développée en cœur d'agglomération, confortant ainsi la densité urbaine et la mixité fonctionnelle.

Le Scot entend accompagner le développement de l'économie résidentielle.

6.4 LES AMBITIONS DU PROJET DE TERRITOIRE POUR LE SUD LOIRE

Entendu comme les emplois directement générés par la présence d'habitants sur un territoire, ce secteur représente un enjeu économique important.

Les enjeux sous-jacents pour le Sud Loire vis-à-vis de ce secteur sont d'ordre :

- démographique : le vieillissement de la population et le relatif dynamisme de la natalité favorisent le recours à une aide extérieure pour les services nécessaires à la vie quotidienne
- social : le développement des emplois de services à la personne est favorisé par la hausse du taux d'activité des femmes, la progression du nombre de familles monoparentales et l'aspiration à une plus grande consommation de loisirs, sport, culture.

Le Scot a pour objectif de développer l'accueil de nouveaux habitants et de générer ainsi des emplois induits qui contribueront à l'amélioration du cadre de vie de l'ensemble de la population.

Au regard de ces enjeux, le projet se fixe comme ambition de faire de ces nouveaux emplois, notamment dans le champ des services à la personne, des emplois professionnels et qualifiés et d'agir en faveur de la structuration d'une filière locale de l'économie résidentielle.

Au même titre que l'industrie, les activités agricoles et sylvicoles font partie intégrante de l'économie du Sud Loire.

Malgré un recul du nombre d'exploitations agricoles et sylvicoles, les emplois dans ces filières sont encore nombreux.

Le Scot porte l'ambition de les maintenir et de les développer au regard de leurs fonctions de productions de biens de consommation, mais également pour leurs fonctions de gestion de l'espace et de valorisation paysagère.

Les activités sylvicoles pourraient également devenir à l'avenir un gisement économique important, par le développement équilibré des filières bois construction et bois énergie.

Les objectifs fixés par le Scot sont :

- d'identifier les secteurs à forte valeur agronomique afin de les préserver pour assurer leur pérennité
- de développer une politique de « labels »
- de favoriser la diversification des circuits de distribution (circuits courts) et de valorisation (industrie du bois, de l'agro-alimentaire, des éco-énergies...)
- de préserver la ressource sol pour éviter le morcellement des espaces agricoles et forestiers qui fragilise leur rentabilité économique.

6.4.4 Structurer l'offre en équipements, commerces et services

Le projet a l'objectif de répondre aux besoins des populations du Sud Loire et à ceux engendrés par la population nouvelle en termes d'équipements, services et commerces, dans le souci d'offrir une bonne qualité de vie.

Le rapport de présentation a montré que le Sud Loire était doté d'un bon niveau d'équipement (services publics, scolaire, santé, culture, sport...) par rapport à sa population.

6.4 LES AMBITIONS DU PROJET DE TERRITOIRE POUR LE SUD LOIRE

Le Scot Sud Loire se donne pour ambition de conforter, renouveler et organiser l'offre d'équipement du Sud Loire afin d'accompagner les orientations de développement.

De manière plus ciblée, il s'agira de conforter et organiser l'offre scolaire primaire et secondaire et de développer et organiser les équipements et services à la petite enfance et aux personnes âgées du Sud Loire.

Concernant les équipements, commerces et services, le Scot ambitionne de s'articuler autour de deux principes :

- localiser les nouveaux équipements, services et commerces dans les villes et bourgs formant des « centralités »
- accueillir préférentiellement les nouveaux ménages dans les villes et bourgs bien dotés en équipements, services et commerces.

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du Sud Loire organise le développement urbain autour des centralités. Cela a pour corollaire de maîtriser l'urbanisation en périphérie.

Dans ce cadre, un des objectifs du présent Document d'Aménagement Commercial (DAC) est de favoriser le développement commercial dans le cœur des centralités et de limiter les implantations de commerces et services à la personne en périphérie.

Il apparaît indispensable pour un développement durable du commerce et le confort d'achat des consommateurs que tout un chacun puisse aller faire ses achats, et plus particulièrement les achats quotidiens, à pied ou en transport en commun afin de limiter le recours à la voiture individuelle.

L'évolution des modes de consommation des ménages français tend à montrer que les commerces de proximité sur de petites et moyennes surfaces de vente ont de plus en plus la préférence des consommateurs par rapport aux grandes surfaces de périphérie. Il convient donc pour le Sud Loire de s'inscrire dans un projet d'aménagement commercial respectant cette tendance.

Cet objectif peut être atteint en développant notamment une offre spécifique et diversifiée de moyenne et haut de gamme. Il s'agit de :

- **renforcer l'attractivité du centre-ville des centralités du Scot Sud Loire**, notamment celui de la centralité métropolitaine (Saint-Etienne), les centralités d'échelle Sud Loire commercialement dynamiques : Montbrison, Firminy, Saint-Chamond et Rive-de-Gier, ainsi que les centralités de rayonnement plus local
- **maîtriser le développement des pôles périphériques** en préservant l'équilibre entre centres-villes et périphérie, d'une part, et entre pôles périphériques, d'autre part
- **favoriser le maintien et le développement commercial dans les bourgs centres et communes rurales.**

Pour les zones commerciales périphériques identifiées comme Zones d'Aménagement Commercial (ZACOM) dans le présent document, l'objectif est d'améliorer le confort des consommateurs et des salariés de ces zones en développant leur desserte notamment en

6.4 LES AMBITIONS DU PROJET DE TERRITOIRE POUR LE SUD LOIRE

transports collectifs, leur fonctionnement et leur qualité urbaine. Il s'agit en particulier de structurer les liaisons et de qualifier le paysage urbain et l'aspect des constructions à l'occasion d'opérations de confortement, de développement ou de restructuration.

6.4.5 **S'inscrire durablement dans le développement de la métropole lyonnaise**

Le Scot a pour ambition de définir un projet pour le Sud Loire inscrit durablement dans les dynamiques de l'aire métropolitaine lyonnaise et se positionne également dans ses choix de développement dans cet espace à l'échelle européenne afin de :

- **favoriser l'emploi** en suscitant un dynamisme économique maîtrisé, articulé autour de pôles d'innovation reconnus, de services aux entreprises améliorés, des besoins des résidents, d'infrastructures optimales et d'un soutien appuyé à l'enseignement supérieur et la recherche,
- **garantir la qualité de vie en préservant les espaces naturels et agricoles** et en promouvant un développement territorial équilibré et cohérent, autour du modèle de métropole multipolaire,
- **améliorer la mobilité** par la mise en place d'un réseau de transports intermodal et cohérent à l'échelle métropolitaine et le développement d'initiatives locales alternatives à la voiture particulière,

Les infrastructures routières et l'accroissement de la motorisation des ménages ont favorisé un développement coûteux en espace et en énergie fossiles tout en renforçant leur impact sur l'environnement.

L'amélioration de l'attractivité des territoires, la réduction des coûts individuels et collectifs induits par l'usage de la voiture individuel ont historiquement marqué le Sud Loire.

Une organisation urbaine différente visant à renforcer l'urbanisation prioritairement dans des secteurs bien desservis par les transports collectifs et particulièrement par les gares est un axe majeur et collectif des Scot de l'aire métropolitaine Lyonnaise.

Le Scot Sud Loire s'inscrit durablement dans cette perspective nouvelle sans pour autant nié le développement des infrastructures routières nécessaires à son développement et fixé par la Directive Territoriale d'Aménagement et notamment le projet A 45.

Au-delà des questions d'infrastructures, et face à la raréfaction de l'argent public, il s'agit de promouvoir une cohérence des services de transports collectifs à la population entre les différentes autorités responsables.

6.5 LA MISE EN ŒUVRE DU SCOT : LES ORIENTATIONS DU DOO EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT URBAIN

6.5.1 Où construire dans le respect des enjeux de protection de l'environnement ?

6.5.1.1 Les objectifs du SCOT

- Prioriser le développement urbain dans les **centres urbains** ou **centres bourgs**, identifiés comme centralités, notamment ceux bien desservis en transports collectifs, et ainsi **limiter l'étalement urbain** (consommateur d'espaces naturels ou agricoles). Il s'agit, pour limiter les déplacements, consommateurs d'énergie, de permettre aux habitants de vivre et de travailler près des services, commerces, équipements, dans un cadre de vie renouvelé.
- Prendre en compte l'**environnement** dans ses différentes dimensions (limitation de la consommation d'énergie fossile, prise en compte de l'exposition, des vents dominants, de la topographie...) et les milieux naturels, afin de ne pas compromettre les équilibres écologiques.
- Respecter les **paysages** afin de préserver un cadre de vie et un environnement de qualité.



6.5.1.2 Ce que dit le Scot

Le DOO indique pour chaque commune les orientations principales qui la concernent. Le plan n°1 spatialise les orientations de préservation. Les annexes du DOO précisent des dispositions particulières (ZACOM et corridors écologiques d'échelle Sud Loire).

Les documents locaux d'urbanisme ainsi que les opérations d'aménagement devront être compatibles avec ces orientations. Les documents locaux d'urbanisme ainsi que les opérations d'aménagement (lotissements, ZAC, permis groupés) devront être compatibles avec ces orientations.

Construire prioritairement dans le tissu aggloméré existant

Le développement résidentiel se fera prioritairement dans les centralités bien desservies par les transports collectifs. Les documents locaux d'urbanisme privilégieront l'urbanisation dans les sites de renouvellement et dans le tissu aggloméré existant plutôt que la création de nouvelles extensions urbaines.

6.5 LA MISE EN ŒUVRE DU SCOT : LES ORIENTATIONS DU DOO EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT URBAIN

Les documents locaux d'urbanisme et les politiques publiques relatives à l'habitat répartiront l'offre nouvelle de logements à produire, d'ici 2030, entre tissu aggloméré existant et offre en extension. Des pourcentages minimum de nouveaux logements à localiser en tissu aggloméré existant sont indiqués au DOO, le reste pouvant être prévu en extension.

Le tissu aggloméré existant est formé de l'emprise totale des espaces urbanisés, formée par un ensemble de parcelles bâties en principe continues, mais pouvant néanmoins inclure des emprises joignant des parcelles bâties non continues dont les constructions se situent à moins de 100 mètres les unes des autres.

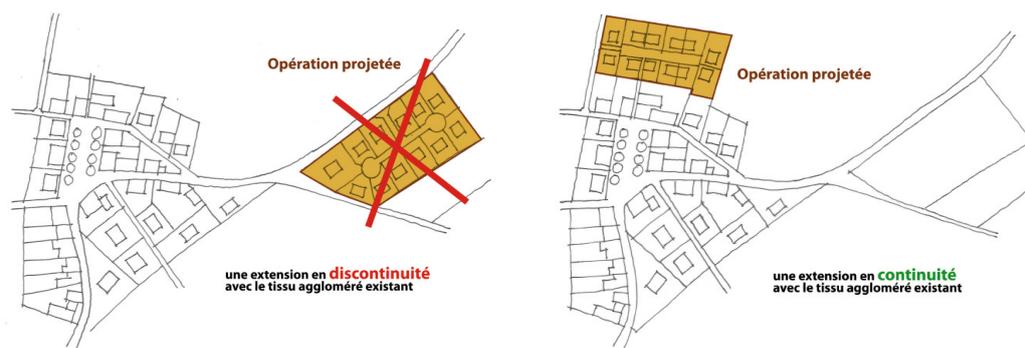
La définition du tissu aggloméré ne doit prendre en compte que les parcelles bâties à l'exception de celles supportant un bâti non significatif de moins de 20m² de surface de plancher du type : abri pour animaux, puits, loge de vigne, annexe non vouée à l'habitat, bâtiments ou annexes considérés comme ruine (qui ne comporte pas le clos et le couvert)

Les espaces libres non bâtis et notamment les espaces verts inclus dans le périmètre ainsi déterminé seront considérés comme faisant partie du tissu aggloméré.

Des extensions urbaines maîtrisées

Certains secteurs d'extension sont plus favorables au développement urbain que d'autres.

- **Les critères de localisation** à utiliser et à croiser pour trouver la ou les meilleure(s) parcelle(s):
- la **continuité** avec les espaces urbanisés existants, critère incontournable
- une desserte de qualité par les **transports collectifs** lorsqu'ils existent ou sont projetés
- l'insertion dans le **fonctionnement urbain** de la commune et des communes voisines, en assurant notamment leur lien avec les lieux de vie existants (équipements collectifs, commerces, services...)
- l'**optimisation des réseaux** nécessaires à l'extension (voirie, réseaux divers, collecte des déchets...)
- la prise en compte de l'**environnement** : zones de risques et servitudes sanitaires, milieux physiques (topographie, exposition), milieux écologiques (préservation des espaces naturels et de la biodiversité)...
- l'insertion des extensions dans le **paysage** urbain et naturel (notamment protection des sites non construits très exposés aux vues).



6.5 LA MISE EN ŒUVRE DU SCOT : LES ORIENTATIONS DU DOO EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT URBAIN

Deux cas d'extensions urbaines :

- Les extensions dans l'enveloppe potentiellement urbanisable

Les communes qui ont une enveloppe indiquée au plan n°1 choisissent, prioritairement, à l'intérieur de cette enveloppe les secteurs les plus favorables au développement urbain (voir critères de localisation).

Elles dimensionnent ces secteurs après avoir identifié les potentialités dans le tissu aggloméré existant et aussi en fonction de leurs besoins en habitat, services, équipements, activités, en respectant les cadres définis par le Scot pour garantir les équilibres territoriaux.

L'enveloppe n'a pas vocation à être urbanisée en totalité.

- Les extensions dans les espaces agri-naturels

Étant donné les enjeux importants de préservation de l'agriculture, de la biodiversité et des paysages identifiés sur ces espaces, seule une extension urbaine justifiée par les besoins de la population et de l'économie locale peut être envisagée.

Cette extension devra se faire dans le respect des critères de localisation définis ci-dessus et sous réserve d'une limitation des surfaces autorisées en fonction de la sensibilité des espaces à préserver.

La surface maximale autorisée est calculée sur un pourcentage de la surface de l'ensemble des parcelles bâties du bourg, village, hameau ou groupe de constructions (lieux-dits) forment le tissu aggloméré existant en continuité duquel va se localiser le projet d'extension.

Ce pourcentage est de :

- 10% dans les cœurs verts, les espaces d'agriculture spécialisée, et dans les espaces d'échelles Sud Loire à préserver pour la biodiversité et le paysage
- 15% dans les espaces périurbains à dominante rurale et couronnes vertes.

6.5.1.3 Le Scot en questions...

Où construit-on?

En priorité dans le tissu aggloméré existant des communes.

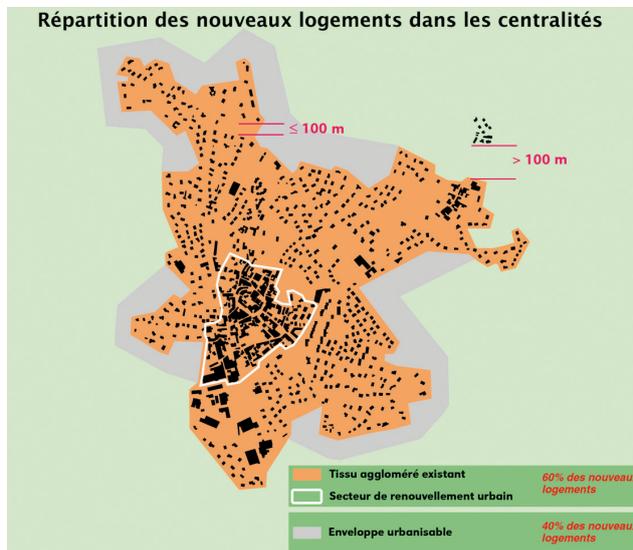
Il convient donc pour mettre en œuvre cette orientation de :

- définir le tissu aggloméré existant de la commune en respectant les orientations du DOO
- déterminer le foncier bâti et non bâti disponible dans ce tissu aggloméré pour accueillir une urbanisation nouvelle et évaluer le nombre de logements, services, commerces, équipements qui peuvent y trouver leur place.

Peut-on construire en dehors du tissu aggloméré existant ?

Oui, dans l'enveloppe potentiellement urbanisable.

6.5 LA MISE EN ŒUVRE DU SCOT : LES ORIENTATIONS DU DOO EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT URBAIN



Il convient de choisir dans cette enveloppe les secteurs les plus favorables selon les critères retenus par le Scot (voir supra).

Peut-on construire dans les espaces agri-naturels ?

Le Scot définit les **principes de protection des espaces agri-naturels de l'urbanisation**, à savoir :

- préserver et valoriser :
 - les liaisons vertes et les coulées vertes le long des cours d'eau pour la biodiversité
 - les cœurs verts

- protéger de l'urbanisation :
 - les espaces périurbains à dominante rurale et les couronnes vertes
 - les espaces d'agriculture spécialisée
 - les espaces et sites naturels préservés

Toutefois, une extension urbaine limitée ou très limitée peut être autorisée si celle-ci est justifiée par les besoins des populations résidentes (décohabitation, renouvellement du parc ancien dégradé) ou de l'économie locale.

La délimitation de ces extensions devra veiller à ne pas porter atteinte à l'équilibre des exploitations agricoles.

- prescrire l'urbanisation dans :
 - les corridors écologiques d'échelle Sud Loire et locales
 - les espaces et sites naturels protégés

Les critères de localisation du développement urbain sont-ils les mêmes pour l'habitat, l'économie, les équipements ?

Oui, les objectifs sont de regrouper les différentes fonctions dans le tissu aggloméré existant ou en continuité immédiate, dans des lieux bien desservis par les transports collectifs, pour protéger les espaces agri-naturels et de limiter l'étalement urbain.

Quels sont les critères les plus importants à prendre en compte pour choisir les secteurs d'extension urbaine ?

Tous les critères sont importants même si la parcelle idéale qui les remplit tous n'existe pas. Il convient de comparer les avantages et les inconvénients des secteurs pressentis, au regard du plus grand nombre de critères possibles et de la cohérence du projet communal.

6.5 LA MISE EN ŒUVRE DU SCOT : LES ORIENTATIONS DU DOO EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT URBAIN

6.5.2 Comment construire dans le respect des enjeux de protection de l'environnement ?

6.5.2.1 Les objectifs du SCOT

- **Optimiser l'espace pour limiter l'étalement urbain** en **densifiant** les tissus agglomérés existants et en assurant le développement de l'**habitat collectif et intermédiaire** dans les secteurs d'extension.
- **Adapter les densités aux différents contextes urbains**, en les modulant selon le niveau de centralité et les types de secteurs (tissus agglomérés, urbains, périurbains et ruraux).
- **Diversifier les formes d'habitat**, en recherchant notamment des formes alternatives à l'habitat individuel pur, fort consommateur d'espace (voir encart ci-dessous) et en favorisant l'habitat durable.

6.5.2.2 Ce que dit le Scot

Les documents locaux d'urbanisme ainsi que les opérations d'aménagement (lotissements, ZAC, permis groupés) devront être compatibles avec ces orientations.

L'optimisation de la consommation de l'espace : la densification

La densité moyenne ne pourra être inférieure à des seuils définis selon les types de communes et de secteurs concernés, à savoir :

. Pour Saint-Etienne et les centralités d'échelle Sud Loire : 60 logements/hectare dans les hyper centres ; 25 logements/ha dans les tissus agglomérés existants et dans les extensions urbaines au sein de l'enveloppe potentiellement urbanisable

. Pour toutes les autres centralités et toutes les autres communes : 25 logements/ha en tissu aggloméré existant et dans les extensions urbaines au sein de l'enveloppe potentiellement urbanisable, 15 logements/ha dans les zones d'extension en espaces agri-naturels.

Les espaces desservis par les transports collectifs ferroviaires



Aux abords des pôles d'échanges, gares et haltes des réseaux ferrés bien desservis, existants ou à créer, la densité minimale sera de l'ordre de :

- 60 logements à l'hectare pour Saint-Etienne et les centralités Sud Loire de Firminy et Saint-Chamond
- 40 logements à l'hectare pour les centralités intermédiaires bien desservies avec une gare proche du centre et pour les centralités Sud Loire de Rive-de-Gier et Montbrison/Savignieux
- 25 logements à l'hectare pour toutes les autres.

6.5 LA MISE EN ŒUVRE DU SCOT : LES ORIENTATIONS DU DOO EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT URBAIN

La diversification des formes d'habitat et la mixité sociale

Cette orientation vise à favoriser d'autres formes urbaines que l'habitat pavillonnaire pur : maisons de ville, maisons en bande, habitat intermédiaire, petits collectifs individualisés*.

Elle vise aussi à assurer une mixité sociale de l'habitat avec le développement d'une offre nouvelle en logements socialement accessibles¹, à assurer et à répartir sur l'ensemble du territoire, dont une part minimale de 30% pour les centralités et de 10% pour les autres communes**. Le PLH (Programme Local de l'Habitat) établira dans ce cadre une programmation des logements par commune à décliner dans le PLU.

La qualité des secteurs urbains : la trame verte urbaine



Il s'agit de constituer une trame verte non bâtie à la fois à l'intérieur du tissu aggloméré et en extension urbaine qui prendra en compte le paysage et les continuités écologiques.

En **extension**, une part significative d'espaces collectifs (publics ou privés) sera à préserver dans les PLU avec, pour les opérations d'aménagement (ZAC, lotissements, permis groupés).

La prise en compte des paysages

Elle s'appuie sur le respect de la configuration des lieux (topographie, exposition des sites au plan paysager...) et se décline à travers :

- **la préservation de la structure des paysages** avec la définition de limites claires à l'urbanisation et l'arrêt de l'étalement le long des grands axes
- **la préservation des silhouettes urbaines marquantes dans le paysage** : villes, bourgs, villages remarquables tels que les «villages perchés»
- **la mise en valeur des entrées de villes et axes routiers** en favorisant l'ordonnancement des constructions ainsi que leur aspect extérieur et le traitement de leurs abords
- **la qualification des paysages urbains**
 - en apportant une attention particulière sur l'aspect des constructions et le traitement de leurs abords
 - en préservant et valorisant les éléments de patrimoine architectural, urbain et paysager, sans exclure l'expression d'une architecture contemporaine.

La qualité environnementale des opérations

Elle passe par l'intégration des questions énergétiques et la maîtrise du ruissellement pluvial, dans un objectif d'éco-construction.

6.5 LA MISE EN ŒUVRE DU SCOT : LES ORIENTATIONS DU DOO EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT URBAIN

6.5.2.3 Le Scot en questions...

Comment construire autrement pour consommer moins d'espace ?



Concilier les attentes d'individualité et une optimisation de l'espace : quelques exemples d'habitat alternatif

- Construire en priorité dans les tissus existants et notamment en renouvellement urbain en adaptant les densités aux différents environnements

- Densifier les espaces desservis par les transports collectifs

- Favoriser des formes d'habitat plus «compactes» sur les secteurs périurbains.

Comment diversifier les formes d'habitat ?

Il s'agit de favoriser **des formes alternatives entre la maison et l'immeuble collectif** qui répondent aux attentes des usagers d'espaces individualisés : maisons de ville, habitat intermédiaire (à partir de 2 logements par maison avec accès individuels), petits collectifs individualisés (jardinets, terrasses-balcons, derniers niveaux traités dans l'esprit de maisons superposées...), afin d'optimiser l'espace périurbain, d'une part, et de rendre attractif l'habitat en ville, d'autre part.

C'est aussi mixer au sein des opérations ces différentes formes de logements.

Comment intégrer la trame verte urbaine ?



Recommandation : Il est essentiel que ces espaces verts s'intègrent dans la composition générale du projet et aient un réel usage : parc, espaces de jeux, espaces d'agrément, bassins de rétention paysagers faisant office de parcs, voire stationnements visiteurs végétalisés (voir photo).

C'est préserver dans le PLU (ou le POS) des espaces verts non bâtis à la fois dans le tissu aggloméré et dans les secteurs d'extension :

- dans les **tissus urbains existants**, ceux-ci peuvent être des espaces publics ou collectifs à créer, notamment à l'occasion d'opérations de renouvellement urbain, ou des espaces non bâtis à maintenir comme «poumons verts» (terrains agricoles interstitiels, parcs et jardins publics ou privés, itinéraires de modes doux, berges de rivières, jardins familiaux...)

- dans les secteurs d'**extension**, il s'agira de préserver une part des terrains en espaces verts collectifs (publics ou privés).

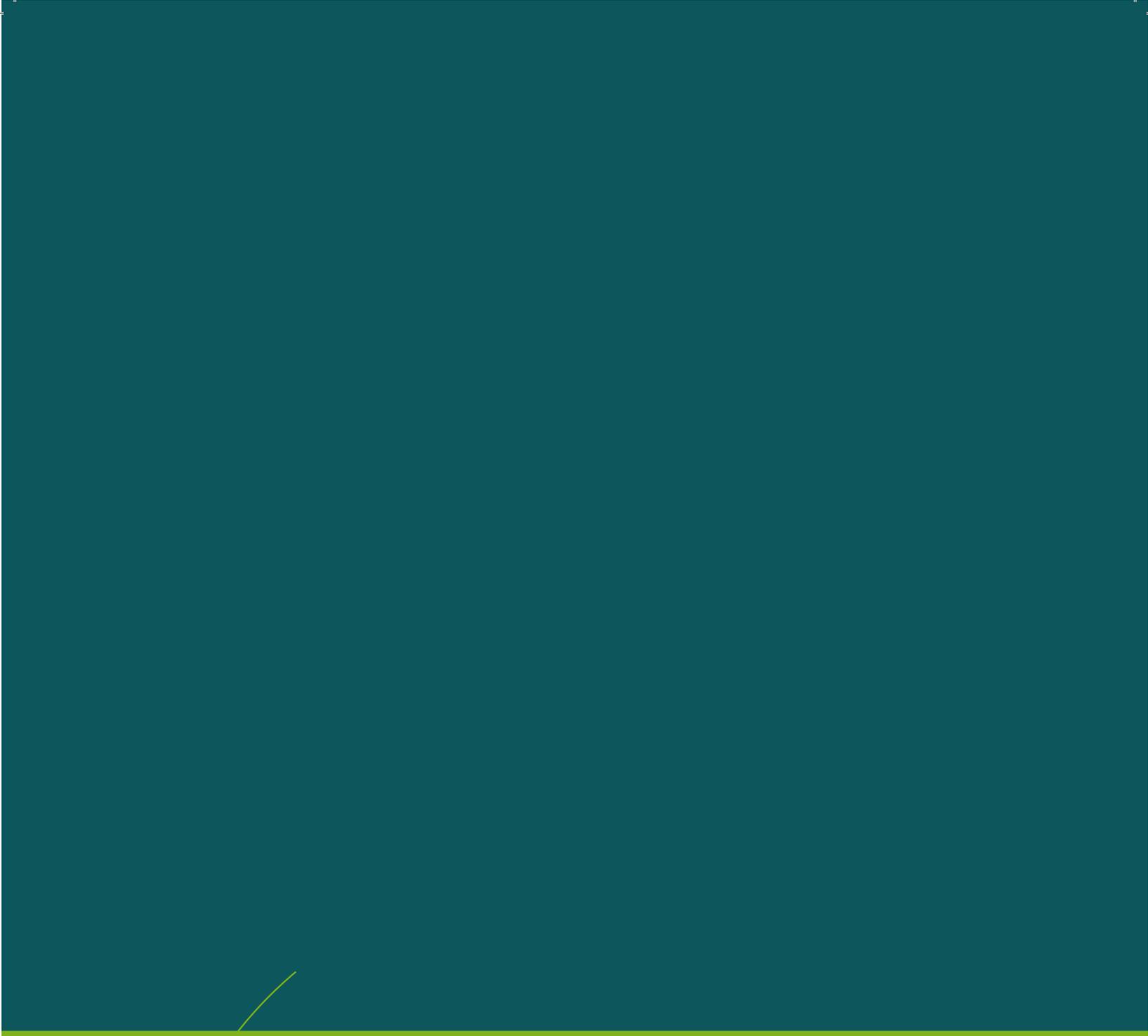
6.5 LA MISE EN ŒUVRE DU SCOT : LES ORIENTATIONS DU DOO EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT URBAIN

Ceci peut se traduire à la fois dans le document graphique par la délimitation d'**emplacements réservés** pour ces espaces publics ou en indiquant dans les **orientations d'aménagement** le principe d'espaces verts collectifs à préserver ou à créer (PLU uniquement).

En outre, le règlement du PLU (ou du POS) indiquera l'obligation pour les opérations d'aménagement (au sens de l'article L122-1 et R122-5 du code de l'urbanisme), de réaliser des espaces verts collectifs, à savoir un minimum de 20% pour l'habitat et de 10% pour les activités par rapport à la surface de l'opération.

En dehors de ces opérations, les documents d'urbanisme locaux justifieront des moyens permettant de mettre en œuvre de cette trame verte à l'échelle de la commune et des quartiers.

La **trame verte** devra être localisée en prenant en compte le **paysage** (par ex : la préservation d'un site très exposé au plan paysager) et de manière à permettre la **continuité des milieux écologiques** (mobilité des espèces), par la recherche «d'un maillage vert» entre ceux-ci.



Syndicat mixte du Scot Sud Loire

46 rue de la télématique BP 811 42952 Saint-Etienne cedex 9
tél: 04 77 92 15 78 mail: accueil@Scot-sudloire.fr web: www.Scot-sudloire.fr



46 rue de la télématique BP 40801 42952 Saint-Etienne cedex 1
tél : 04 77 92 84 00 mail : epures@epures.com web : www.epures.com